

LES FAITS MARQUANTS DE WGRI 3

LUNDI 24 MAI 2010

Troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application (WGRI 3) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est ouverte lundi au siège du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi, Kenya. Les délégués se sont réunis en séance plénière pour entendre les déclarations d'ouverture, examiner les questions d'organisation et les points concernant les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, la révision du Plan stratégique pour la période post-2010, et le programme de travail pluriannuel (PTPA) de la Convention pour la période 2011-2022.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Le lundi matin, Jochen Flasbarth, représentant de la présidence de la CdP-9, en sa qualité de président, a ouvert la réunion en soulignant les tâches du WGRI, notamment: la révision des objectifs et des indicateurs de la biodiversité, la révision et la mise à jour du Plan stratégique et du PTPA; et la mobilisation des ressources.

Angela Cropper, Directeur exécutif adjoint du PNUE, a mis l'accent entre autres sur: le renforcement des interfaces science-politique; la contribution du secteur privé à l'économie verte; la création des synergies entre les conventions liées à la diversité biologique; et le fait qu'un régime international sur l'accès et le partage des avantages (ABS) reconnaîtrait et récompenserait la bonne gestion de la biodiversité. Ahmed Djoghla, le Secrétaire exécutif, a pris note de la participation financière en cours du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et a exhorté les pays à finaliser les rapports nationaux avant la CdP-10.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les délégués ont élu Somaly Chan, Cambodge, rapporteur et ont adopté, sans amendement, l'ordre du jour et l'organisation des travaux (UNEP/CBD/WG-RI/3/1 et Add.1)

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE :

Flasbarth, le président, a introduit les documents relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique, un examen détaillé des objectifs 1 et 4 du Plan stratégique et un examen plus approfondi des besoins en matière de renforcement des capacités (UNEP/CBD/WG-RI/3/2, Add. 1-3). À propos du renforcement des capacités et de la lutte contre la pauvreté, la NORVÈGE a noté que le secrétariat devrait jouer un rôle de facilitateur. En ce qui concerne le secteur privé et l'environnement, elle a insisté sur le rôle des gouvernements dans la création d'un environnement favorable. L'Union européenne (UE) a noté que les questions relatives à l'intégration de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté et l'engagement du secteur privé dans les questions environnementales seront examinées à la CdP-10, en même temps que les autres initiatives. La JORDANIE a souligné que les

initiatives impliquant le secteur privé devraient être traitées dans le cadre du Plan stratégique. Le Japon a insisté sur l'appui à fournir aux parties pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

Le CANADA a demandé des précisions sur la mise en place d'un groupe ad hoc d'experts techniques (GSET) sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Le délégué des PHILIPPINES a souligné que le GSET sur la biodiversité et la lutte contre la pauvreté devrait identifier les causes profondes de la pauvreté et la manière de les éradiquer.

En réponse à certaines préoccupations exprimées, le Secrétaire exécutif Djoghla a précisé que des documents relatifs aux points qui seront examinés à la CdP-10, comme par exemple les documents sur le secteur privé et la biodiversité, ont été remis au WGRI pour lui donner la possibilité de fournir des orientations au secrétariat sur la finalisation de la préparation de ces documents pour la CdP-10.

BRESIL a souligné que la troisième édition du Global Biodiversity Outlook (GBO 3) constitue un outil important pour l'intégration de la biodiversité et que le transfert de technologies et la coopération dans le cadre de la Convention ont été très limités. Le MALAWI et le NIGER, au nom du GROUPE AFRICAÏN, ont indiqué que la plupart des pays africains ont entrepris des activités de mise en œuvre, mais que la pénurie des ressources et la faible participation des parties prenantes ont entravé les efforts de mise en œuvre et l'intégration. Le YEMEN a mentionné l'insuffisance des ressources financières, les programmes de formation, et la volonté politique comme raisons de cet échec global à la réalisation de l'objectif 2010 relatif à la biodiversité. Il a appelé au renforcement de la coopération régionale, sous-régionale et internationale pour mobiliser les ressources financières et l'expertise nécessaires à la réalisation des nouveaux objectifs. Le représentant des Îles Cook, au nom du GROUPE ASIE-PACIFIQUE et du Turkménistan, a souligné la nécessité d'un financement pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays en développement.

L'INDE a noté l'absence de progrès suffisants sur l'objectif 2 relatif au renforcement des capacités, et a déclaré que le cadre provisoire pour le renforcement des capacités ne devrait pas remplacer les engagements contraignants de la CDB. La NOUVELLE ZELANDE a suggéré de focaliser sur les objectifs fondamentaux de la CDB, afin d'éviter les chevauchements avec les mandats des autres conventions. Le MEXIQUE a noté que les ressources financières et humaines doivent être proportionnelles aux ambitions de mettre en œuvre le Plan stratégique. L'ARGENTINE a appelé à l'établissement d'un GSET sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies et à la participation du secteur privé dans les initiatives de la biodiversité. L'IRAN a souligné l'importance de l'intégration de la diversité biologique dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté.

La SUISSE a relevé l'importance de l'étude intitulée «l'Économie des écosystèmes et la biodiversité» (TEEB) dans la sensibilisation sur la valeur économique de la biodiversité.

La TANZANIE a appelé à des programmes visant à explorer les liens entre les questions sexo-spécifiques et la diversité biologique.

LE FORUM INTERNATIONAL AUTOCHTONE SUR LA BIODIVERSITÉ (FIAB) a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la participation de la société civile et a noté que l'utilisation coutumière durable peut contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des objectifs de la période post-2010 relatifs à la biodiversité. L'EcoNexus, au nom de l'ECOROPA, a souligné que la protection de la biodiversité a besoin, non pas d'un équilibre dans les approches, mais plutôt de bonnes approches, y compris celles qui sont culturelles et socio-économiques.

RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE POST- 2010 : Flasbarth, le président, a introduit les documents pertinents (UNEP/CBD/WGRI/3/3, Add.1-2, 7, 8, 9, 11, 12 et 14). Soulignant l'importance de ce point de l'ordre du jour, il a proposé une lecture rapide en vue des discussions informelles qui auront lieu pendant la semaine.

Rappelant l'histoire pré-2010, l'AFRIQUE DU SUD a mis l'accent sur le partage des avantages et le renforcement des capacités. La NORVEGE a préféré insister davantage sur les services écosystémiques et le partage des avantages et, pour ce qui est de la communication, sur un slogan concis et des liens clairs à un tableau plus grand. L'UE a souligné l'importance des services écosystémiques pour l'humanité et que la mission et le message du Plan stratégique doivent être clairs. La SUISSE a déclaré que la vision et la mission devraient promouvoir la participation du public et comporter un échéancier précis. Soulignant son engagement à envoyer un message fort de la COP-10, le JAPON a attiré l'attention sur un projet de décision diffusé, invitant l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager la proclamation de la période 2011-2020, Décennie de la biodiversité. L'INDE a souligné l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre et la sensibilisation, et a proposé la suppression d'une référence à la suppression avant 2020, des subventions qui nuisent à la biodiversité. Le BRÉSIL a souligné la pénurie des ressources financières, humaines, techniques et technologiques dans les pays en développement, et a déclaré que la mise en œuvre de la CDB doit s'adapter aux diverses situations nationales. Il a également souligné le rôle de la CDB dans la diffusion et dans l'intégration de la biodiversité par le biais du partage des «histoires de réussite».

Le KENYA, appuyé par le MALAWI, a souligné la nécessité d'avoir des stratégies financières claires pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs. L'INDONÉSIE a déclaré que certains des objectifs exigent des ressources financières «énormes», et devraient par conséquent être modérés à des niveaux plus réalistes pour les pays en développement. La BOSNIE a appelé à «l'harmonisation des niveaux de référence» pour évaluer et voir si les objectifs ont été atteints dans les différents pays. La NOUVELLE ZELANDE a noté que la perte de biodiversité est en cours, notamment en raison de données de base limitées et des méthodes de mesure de la réussite. L'ETHIOPIE a réclamé des objectifs qui reflètent la nécessité de restaurer et de récupérer les paysages dégradés. Le CANADA a recommandé des objectifs mesurables, réalisables et réalistes, soulignant l'engagement des secteurs spécifiques et des gouvernements infranationaux. Avec l'AUSTRALIE, le CANADA a exprimé des réserves quant aux mécanismes et instruments additionnels pour la mise en œuvre et la conformité. La JORDANIE a insisté sur la mise en œuvre des mécanismes de soutien et sur l'importance du développement des ressources humaines.

L'IRAN a mis l'accent sur la nécessité de focaliser sur la résilience de la biodiversité et les services écosystémiques, et a demandé de supprimer dans le texte, la collaboration entre les conventions relatives à la biodiversité.

La CHINE a parlé de la nécessité pour le Plan stratégique : d'intégrer la biodiversité dans l'élaboration des politiques sectorielles et intersectorielles; de supprimer les obstacles à la réalisation des objectifs; d'appuyer le renforcement des capacités; et de faire preuve de souplesse. CUBA a souligné l'importance des stratégies et plans nationaux. L'ARGENTINE a déclaré que le Plan stratégique devrait servir de cadre souple au sein duquel les objectifs locaux, régionaux et nationaux peuvent être fixés.

Le FIAB a demandé l'inclusion dans le Plan stratégique, des mécanismes de participation qui facilitent la participation des communautés locales et autochtones, reconnaissent et protègent

les connaissances et pratiques traditionnelles. L'UICN a réitéré la nécessité de résister à la pression visant à réduire le niveau d'ambition pour la cible de 2020, si les objectifs doivent être atteints. L'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a souligné le rôle de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) dans le traitement des cibles et des indicateurs, à travers son plan d'action mondial.

Flasbarth, le président, a conclu ce point de l'ordre du jour en rappelant qu'un groupe de contact, co-présidé par Ashgar Fazel, d'IRAN et Finn Katerås de NORVEGE, sera constitué pour aider le président à préparer un texte pour examen par la plénière, sur la base du document UNEP / CBD/WGRI/3/3, des interventions des parties, et des apports de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) à la CDB contenus dans le document UNEP/CBD/WGRI/3/3 Add. 2.

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2011-2022, RAPPORTS NATIONAUX ET PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS: Flasbarth, le président, a introduit les documents sur le PTPA 2011-2022 (UNEP/CBD/WGRI/3/5), les rapports nationaux (UNEP/CBD/WGRI/3/6, Add.1 - 2) et la périodicité des réunions de la CdP (UNEP/CBD/WGRI/3/11). Le JAPON a souligné la relation entre le PTPA et le Plan stratégique et a plaidé pour la révision conséquente des deux documents. L'OUGANDA a proposé de se concentrer sur la restauration des écosystèmes. La NOUVELLE ZELANDE a plaidé contre la nécessité de mécanismes supplémentaires pour aider les parties à honorer leurs engagements en matière de mise en œuvre, et, avec l'IRAN et la CHINE, a indiqué qu'il serait prématuré de faire des références spécifiques à la création d'une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Faisant écho à la NOUVELLE ZELANDE, l'ARGENTINE a réaffirmé qu'un mécanisme de mise en œuvre n'est pas nécessaire, soulignant que le travail doit être fait dans le cadre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Le CANADA a donné la priorité à un programme de travail conjoint entre les conventions de Rio, tandis que la CHINE et l'IRAN ont exprimé des réserves.

Attirant l'attention sur un ordre du jour de plus en plus complexe, le BRÉSIL a proposé de convoquer une CdP tous les trois ans, tandis que le MEXIQUE a souligné la nécessité d'inclure les questions nouvelles et émergentes. La SUISSE a insisté sur la nécessité de traiter les processus et les activités susceptibles d'avoir des effets négatifs importants et a exprimé sa préférence pour un cycle de CdP de trois ans complétée par une réunion annuelle du groupe de travail tenue immédiatement après l'OSASTT. Préoccupée par la perte de la dynamique, l'INDE, appuyée par le MEXIQUE, a exprimé sa préférence pour le maintien des réunions biennales de la CdP avec deux réunions intersessions de l'OSASTT. GRENADÉ a proposé de ne pas modifier la périodicité des réunions. Flasbarth, le président, a encouragé une discussion informelle sur la périodicité des réunions et a invité le secrétariat à préparer un projet de recommandation sur cette question. Le LIBÉRIA a attiré l'attention sur deux récents projets, du FEM visant à aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires à préparer leurs rapports nationaux. L'UE a salué le projet de directives sur le format des rapports nationaux, soulignant que ces lignes directrices bénéficieront des suggestions des parties soumises avant la CdP-10.

DANS LES CORRIDORS

Une journée chaude et ensoleillée attendait les délégués à leur retour à Gigiri pour s'attaquer à un autre ordre du jour chargé. Grâce au leadership efficace de la présidence, l'optimisme se répandait dans la salle de conférence alors que délégués naviguaient à travers le premier round de discussions sur les points de l'ordre du jour relatifs aux objectifs de la période post-2010 en matière de biodiversité. Mais avec plusieurs groupes de contact et des calendriers en attente, certains délégués ont mis en garde contre d'éventuelles séances nocturnes à venir. Au-delà des débats officiels, les délégués se sont demandé si le WGRI réussira à conduire un «débat scientifique» sur les objectifs de la biodiversité, ou s'il succombera à un "débat plus politique". Avec les négociations internationales sur le régime ABS qui planent sur la réunion comme les nuages de cendres sur l'Europe, la communication Nord-Sud semble menacée à plus d'un titre.

LES FAITS MARQUANTS DE WGRI 3

MARDI 25 MAI 2010

Mardi matin en séance plénière, les participants au WGRI 3 ont abordé la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources. Dans l'après-midi et en soirée, les discussions se sont poursuivies dans deux groupes de contact : un groupe de contact sur la révision du Plan stratégique et l'autre sur la mobilisation des ressources.

SÉANCE PLÉNIÈRE

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE

Mobilisation des ressources : Le mardi matin, Flasbarth, le président a introduit les documents portant sur : les activités et projets concrets comportant des objectifs mesurables et/ou des indicateurs pour réaliser les objectifs stratégiques du Plan de mobilisation des ressources ; et sur les indicateurs de contrôle de l'application de ce Plan (UNEP/CBD/WGRI/7 et Inf. 4) ; les options politiques concernant les mécanismes de financement innovateurs (UNEP/CBD/WGRI/8, INF. 5 et Inf. 12) ; et l'examen des orientations au mécanisme financier (UNEP/CBD/WGRI/3/9).

Objectifs et indicateurs: Appelant les parties à établir les priorités, la NORVÈGE a souligné la nécessité de simplifier les indicateurs. Le BRÉSIL a insisté sur la nécessité de répondre à la totalité des coûts supplémentaires de la mise en œuvre de la Convention dans les pays en développement. La NOUVELLE ZÉLANDE a suggéré que les indicateurs soient courts, concis et ciblés, et avec l'UE, a remis en question l'utilité des objectifs quantitatifs.

Options politiques concernant les mécanismes de financement innovateurs: L'UE et la NORVÈGE ont exprimé des réserves concernant l'établissement d'organes financiers supplémentaires de la Convention. Le SÉNÉGAL a proposé qu'un groupe économique et financier potentiel, relevant de la CDB, élabore un nouveau mécanisme financier moins lourd, et a fait une mise en garde contre l'imposition des priorités de financement aux parties. CUBA a mis l'accent sur la restructuration des mécanismes financiers existants pour accroître leur efficacité et faciliter l'accès aux ressources financières. L'INDE, appuyée par la CHINE et l'ARGENTINE, a déclaré que les mécanismes innovateurs devraient compléter et non remplacer ceux qui existent déjà. Le KENYA a souligné les difficultés de procédure pour accéder aux fonds disponibles. Le BOTSWANA a demandé que le WGRI s'engage pour un mécanisme de financement souple.

L'IRAN exprimé ses craintes que certaines options proposées pour des mécanismes de financement innovateurs n'aillent au-delà de la portée et du mandat de la CDB. Avec l'AFRIQUE DU SUD, au nom du GROUPE AFRICAÏN, l'IRAN a noté que bon nombre d'options proposées ne prennent pas en compte la distinction entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de leurs situations politiques, sociales et économiques différentes. La SUISSE a exprimé des craintes que la création d'un nouvel organe financier exécutif n'alourdisse davantage

la CDB avec plus de bureaucratie, et a noté que le mandat, la portée et la fonction de l'organe proposé ne sont pas clairs. Exprimant des préoccupations similaires, la NOUVELLE ZÉLANDE, CUBA, la CHINE, l'UKRAÏNE, au nom des pays de l'Europe centrale et orientale (ECO), l'ARGENTINE, le CANADA, HAÏTI et ECOROPA, au nom d'un groupe d'ONG, n'ont pas soutenu la création d'un tel organe. Le JAPON a suggéré de faire un meilleur usage des mécanismes et instruments existants pour servir l'objectif de la CDB.

Orientations concernant les mécanismes de financement: Le FEM a noté que certaines priorités de la CdP, y compris les demandes de fonds pour le travail sur les espèces exotiques envahissantes, sont sous-utilisées. La Suisse a appuyé le renforcement du FEM, soulignant que la CdP devrait s'abstenir de fournir des orientations normatives pour le FEM. Le CANADA a souligné que, bien que l'orientation soit importante, une approche menée par les pays devrait être la priorité. Les PHILIPPINES et l'UE ont fait une mise en garde que le retrait des décisions pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre des projets du FEM. Elles se sont également opposées à l'établissement d'indicateurs pour le FEM.

QUESTIONS DIVERSES: Flasbarth, le président, a mis sur pied un groupe de contact coprésidé par Damaso Luna du MEXIQUE, et Maria Schultz, de la SUÈDE, pour examiner les projets de recommandations sur la mobilisation des ressources. Il a également rendu compte des progrès accomplis dans le groupe des « amis du président » sur l'intégration de la biodiversité dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Le BRÉSIL a donné lecture d'une déclaration au nom des Pays aux vues similaires, réitérant leur engagement à œuvrer pour une CdP-10 du Protocole sur l'APA.

GROUPE DE CONTACT SUR LA RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE

Mardi après-midi et en soirée, le groupe de contact sur la révision du Plan stratégique, co-présidé par Ashgar Fazel, d'IRAN, et Finn Katerås, de la NORVÈGE, s'est réuni pour débattre des objectifs, à la lumière des contributions de l'OSASTT et des interventions réalisées lundi au cours de la plénière. Pour ce qui est de la cible 2 sur l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les systèmes nationaux, certaines parties ont proposé de supprimer la référence à l'approche par écosystème, notant que dans le cadre de la communication avec un public plus large, bon nombre de participants peuvent ne pas comprendre ce concept. Une autre partie a suggéré d'utiliser plutôt l'approche du "développement durable". Une partie a souligné qu'il serait difficile pour son pays d'intégrer les valeurs de la biodiversité avant 2020. Conscients de l'importance de la communication, bon nombre ont fait savoir qu'ils ont préparé des objectifs court et précis. A propos de la cible 3 sur les subventions et les incitations préjudiciables, une partie a proposé d'ajouter une référence à des incitations « positives », y compris pour l'APA, mais un autre partie a relevé que l'APA est déjà pris en compte dans la cible 17 sur l'accès aux ressources génétiques. Certains pays se sont opposés à l'inclusion d'une référence à

des incitations "positive", par exemple, pour la conservation, soulignant leur connotation négative pour la plupart dans le cadre de cet objectif. Quant à la cible 4 sur l'utilisation durable, les parties ont débattu du point de faire référence à «limites écologiques» ou plutôt «limites durables».

S'agissant de la cible 5 sur la lutte contre la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat naturel, les parties ont débattu du niveau d'ambition approprié pour les taux de réduction ciblés. Certains ont déclaré qu'une réduction du taux de perte de 50% serait réaliste, mais d'autres ont plaidé pour un taux "proche de zéro", et d'autres enfin ont noté que le calcul de toute réduction des taux de perte nécessite des bases. Pour ce qui est de la cible 6, relative à l'élimination de la surpêche et des pratiques de pêche destructrices, les parties ont débattu du point de savoir si l'objectif devrait spécifier les eaux marines, côtières et intérieures, ou mentionner globalement toutes les eaux ouvertes à la pêche. À propos de la cible 8 sur la pollution par les nutriments en excès, une partie a proposé un libellé qui souligne la nécessité de réduire cette pollution à un point où elle n'est pas préjudiciable à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité. "Une autre s'est demandé si cet objectif ne pourrait pas aussi couvrir la pollution par les «métaux lourds». Quant à la cible 9 sur les espèces exotiques envahissantes, une partie a mis l'accent sur les aspects positifs possibles de l'utilisation des espèces exotiques envahissantes "lorsque cela est possible." Mais une autre partie a rétorqué que l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes n'a jamais donné lieu à des résultats «positifs». À propos de la cible 10, la seule qui traite du changement climatique, certains se sont demandé si en se limitant aux récifs coralliens et aux écosystèmes marins elle n'est trop restrictive et s'il ne faut pas élargir son champ d'application à d'autres écosystèmes.

GROUPE DE CONTACT SUR LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Mardi après-midi et dans la soirée, le Groupe de contact sur la mobilisation des ressources, co-présidé par Damaso Luna, du MEXIQUE, et Maria Schultz, de la SUÈDE, s'est réuni pour examiner les documents relatifs à la Stratégie de mobilisation des ressources. Luna, le co-président, a ouvert la séance pour une lecture paragraphe par paragraphe du projet de recommandations sur les activités concrètes pour réaliser les objectifs stratégiques contenus dans le document pertinent.

Un pays en développement a remis en question la valeur ajoutée par un point focal pour la mobilisation des ressources, et un groupe de pays développés a proposé, et les délégués ont accepté, «inviter» à les désigner, plutôt que, «demander instamment» leur désignation. À propos de la conception et de la diffusion des stratégies de mobilisation des ressources propres à chaque pays, un groupe de pays en développement, soutenu par un groupe régional, a proposé d'insérer un texte extrait de la décision IX/11 de la CdP stipulant que la mobilisation des ressources se fait avec la participation de tous les intervenants clés, y compris les peuples autochtones et les communautés locales. Soutenus par l'un des pays développés, deux grands pays en développement ont préféré l'expression généralement utilisée «principales parties prenantes».

Pour ce qui est de demander au Secrétaire exécutif et au FEM d'organiser des ateliers régionaux et sous-régional sur la mobilisation des ressources, un groupe régional a : reconnu l'utilité de ces ateliers; exprimé des préoccupations quant à leurs implications financières; proposé un amendement indiquant l'intention de consentir à des ateliers s'ils sont intégrés dans le processus de mise à jour des SPANB, et a proposé la suppression de la référence au FEM. Plusieurs pays en développement et un groupe régional se sont opposés à l'amendement, y compris la suppression de la référence au FEM et le fait de subordonner les ateliers à la mise à jour des SPANB. Le défenseur de l'amendement a fait remarquer que la CdP adopte normalement la décision dite omnibus, englobant toutes les recommandations qui s'adressent au FEM.

Le FEM a précisé que sa Stratégie en matière de biodiversité comprend un processus d'allocation selon lequel une partie des ressources financières liée à la diversité biologique (500 000 \$ US) peut être consacrée à des activités spécifiques aux pays, telle que la mise à jour des SPANB, à condition que ces activités soient en mesure de générer des avantages environnementaux mondiaux. À propos des Rapports mondiaux de suivi, un groupe régional soutenu par certains pays en développement, s'est enquis

de leur nature, notant que, selon la Stratégie de la biodiversité, il revient au Secrétaire exécutif d'en assurer la préparation, et non pas aux parties.

Les discussions ont ensuite porté sur un paragraphe concernant l'adoption d'indicateurs et de cibles associées. Un groupe régional a fait savoir qu'il n'était «pas en mesure de réfléchir sur les objectifs», et un pays en développement a appelé les parties à faire preuve de «flexibilité» dans leur position. En ce qui concerne une liste d'indicateurs, un groupe régional s'est opposé à la plupart des indicateurs et à une référence aux fonds pour le partage des avantages en particulier, et a proposé d'ajouter un «pourcentage de financement lié à la biodiversité dans les budgets nationaux.» Un autre groupe régional a indiqué sa préférence pour le terme «fonds pour la biodiversité», au lieu de «fonds pour l'environnement».

Pour ce qui est de l'utilisation des cibles et d'indicateurs dans les rapports mondiaux de suivi, un groupe régional a proposé de supprimer la référence à des cibles associées. S'agissant des activités et projets concrets pour la réalisation des objectifs stratégiques du Plan de mobilisation des ressources, un groupe régional s'est dit favorable à la poursuite de l'Initiative pour le développement et la biodiversité. Il n'a pas appuyé la création d'un groupe financier et économique sur la biodiversité et les services écosystémiques associés, la mise sur pied des réseaux régionaux sur les fonds nationaux pour l'environnement et la création et la mise en œuvre d'un fonds pour l'APA. Le groupe régional a également laissé les décisions sur toutes les autres activités en instance, en attendant l'introduction de qualificatifs spécifiques. Un pays en développement a proposé de relier les réseaux régionaux avec le plan d'action prioritaire sur les mécanismes de financement nouveaux et innovateurs.

Se basant sur la réaction de la salle, les co-présidents ont annoncé qu'ils produiront un document de travail de synthèse contenant le projet de recommandations révisé. Le groupe de contact, a ensuite poursuivi jusque tard dans la soirée, les discussions sur le projet de recommandations portant sur les options stratégiques pour ce qui est des mécanismes de financement innovateurs, et sur l'examen des orientations concernant le mécanisme de financement.

DANS LES CORRIDORS

Le débat en séance plénière d'aujourd'hui s'est focalisé sur la mobilisation des ressources: les mécanismes de financement innovateurs proposés, y compris la création d'un nouvel «Organe exécutif» dotée de la capacité d'évaluation, ont suscité beaucoup de désaccord chez un certain nombre de pays. Les mécanismes de financement innovateurs sont sensibles dans ce contexte, car ils vont au-delà de l'aide publique au développement liée à la biodiversité. Alors que certains délégués ont fait valoir que ces mécanismes peuvent violer le principe de responsabilités communes, mais différenciées, d'autres ont soutenu que le problème réside dans le manque de compréhension de ces mécanismes, car ils peuvent tout simplement transférer des ressources des secteurs moins respectueux de l'environnement vers d'autres secteurs de l'économie nationale qui génèrent des résultats du développement plus durable. Un délégué favorable aux deux idées a déclaré ne pas s'attendre à ce qu'elles reçoivent l'approbation sans réserve, mais a pensé qu'il était important de susciter la discussion dans le groupe de contact d'aujourd'hui pour faire progresser les choses.

Pendant ce temps, le Groupe de contact sur la révision du Plan stratégique discutait des nuances et du poids de chaque mot dans l'articulation des buts et objectifs. Les parties s'étaient engagées dans un exercice consistant à faire concorder les orientations "scientifiques et techniques" de l'OSASTT avec les programmes politiques. Les délégués ont ratissé la salle, cherchant en vain des scientifiques pour préciser le sens de «eaux intérieures» et «eaux douces», et comme par magie, fournir des «bases» pour le calcul des nouveaux objectifs, mais il semblait que la plupart des scientifiques étaient partis après l'OSASTT.

LES FAITS MARQUANTS DE WGRI-3

MERCREDI 26 MAI 2010

Mercredi matin, Flasbarth, le président, a proposé une courte session plénière du matin pour permettre aux deux groupes de contact sur la révision du Plan stratégique et sur la mobilisation des ressources, de poursuivre et d'achever leurs travaux avant la nuit. En séance plénière, les participants à la WGRI-3 ont examiné le projet de l'Initiative Technologie et Diversité Biologique (ITDB) et la création d'une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). En fin de matinée, ils se sont répartis en groupes de contact et ont continué à travailler dans la soirée.

SÉANCE PLÉNIÈRE

EXAMEN PLUS POUSSÉ DE L'INITIATIVE TECHNOLOGIE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : Le mercredi matin, Flasbarth, le président, a présenté le document sur le projet ITDB (UNEP/CBD/WG-RI/3/10).

L'UE a salué la création éventuelle d'une Initiative Technologie et Diversité Biologique volontaire pour aider à la mise en œuvre des articles 16 à 19 et du programme de travail de la CDB sur le transfert de technologie. Elle a souligné que l'ITDB doit être une initiative volontaire indépendante de la CDB, et a proposé d'effectuer une analyse des lacunes. La SERBIE, au nom de l'ECO, a appuyé l'ITDB comme une initiative volontaire. La NOUVELLE ZELANDE a proposé de supprimer une référence au régime international d'APA, dans le projet de recommandation.

La SUISSE a souligné que l'ITDB ne doit pas reprendre les activités en cours. Le CANADA a soutenu que la mise en place d'une ITDBC est prématurée et que l'Initiative technologie et climat n'est pas le modèle le plus approprié à suivre. La JORDANIE s'est félicitée de l'initiative, soulignant l'importance du renforcement des capacités. Le MALAWI a appuyé la création d'une ITDB relevant de la CDB, et, appuyé par la CHINE, a insisté sur la pleine participation de toutes les parties et des communautés autochtones et locales. Le SÉNÉGAL, appuyé par le KENYA, la GUINÉE et la TANZANIE, a mis l'accent sur l'importance du transfert de technologie, ajoutant qu'elle doit être accompagnée par le renforcement des capacités.

Le délégué des PHILIPPINES a demandé de traiter la suppression des barrières au transfert de technologie que posent les droits de propriété intellectuelle et, avec le BRÉSIL et l'ARGENTINE, a souligné la nécessité de préciser davantage les structures de gouvernance et des mécanismes opérationnels de l'initiative. L'ARGENTINE pour sa part s'est opposée au référencement à l'Accord de Copenhague. L'INDE a proposé

l'inclusion d'un extrait de l'article 15.6 de la CDB, sur le développement des recherches fondées sur les ressources génétiques avec la pleine participation des, et si possible dans ces parties contractantes.

IPBES: À propos de la demande que WGRI- 3 examine les résultats des réunions intergouvernementales et multipartites sur la création d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le président Flasbarth proposé que le WGRI ajoute à la recommandation que la CdP-10 considère plutôt ce résultat.

GRUPE DE CONTACT SUR LA RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE : Lundi matin, le Groupe de contact s'est réuni à nouveau pour examiner les éléments de la version révisée du Plan stratégique et le projet de recommandations, et pour débattre des progrès accomplis par le groupe restreint chargé de discuter de l'objectif 11 sur les aires protégées. Une partie a souligné la nécessité de se référer au protocole sur l'APA, tandis qu'un groupe régional a mis en exergue l'absence de l'intégration des questions sexo-spécifiques dans le Plan stratégique, les buts et les objectifs. Sur la justification du plan stratégique, une autre partie a parlé des moyens pour mieux refléter les engagements des gouvernements et pour créer une base plus large de soutien politique; une autre partie a demandé que «l'absence d'information scientifique pour la politique et la prise de décision" soit traitée comme un obstacle à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité.

En ce qui concerne l'énoncé de la mission, les pays ont délibéré sur une formulation qui pourrait traduire l'ambition, inspirer une action urgente et importante, et établir des échéanciers réalistes, le tout dans une phrase simple et mémorable. Un pays a souligné que la faisabilité d'un énoncé de mission dépend de la volonté politique et de la réaction des espèces et des écosystèmes aux mesures prises. Certains pays ont suggéré de mettre entre crochets ce texte de résolution à la CdP-10, tandis que d'autres voulaient affiner l'énoncé de mission lors de cette réunion.

Les parties ont ensuite examiné le projet de recommandations. S'agissant des objectifs nationaux, une partie a proposé d'utiliser le cadre flexible des indicateurs élaborés pour le Plan stratégique. Une autre partie a proposé une recommandation supplémentaire, en soulignant le rôle de l'étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) en matière d'incitation aux investissements dans la biodiversité et dans les services écosystémiques. Une autre partie a proposé de mettre entre crochets la section de la phrase sur la motivation aux investissements. Pour ce qui est de rappeler la Stratégie de la mobilisation des ressources, une partie a proposé de supprimer la référence à la mise à la disposition des pays en développement

et des économies en transition, des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie, mais bon nombre de parties se sont opposées à cette suppression. Une autre partie a proposé de prendre "des mesures rapides" pour mettre en œuvre la stratégie afin d'aider à la réalisation des trois objectifs de la CDB. A propos de la préparation d'une analyse des objectifs, les parties ont débattu de l'inclusion des objectifs "nationaux et régionaux" et de leur contribution à la réalisation des objectifs mondiaux. Un groupe a proposé d'ajouter une recommandation de réunir un Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les indicateurs pour le Plan stratégique, mais étant donné qu'une telle recommandation figure déjà dans une décision de l'OSASTT, la proposition a été rejetée.

Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

GRUPE DE CONTACT SUR LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

ORIENTATION CONCERNANT LE MECANISME DE FINANCEMENT: Le co-président Luna a invité les participants à soumettre leurs observations sur le projet de recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/9). À propos d'une liste consolidée des directives au FEM, un groupe régional a préféré travailler sur la base des décisions existantes de la CdP, en éliminant les orientations désuètes et redondantes. Notant que cette procédure nécessitera plus de travail, ce groupe a suggéré de soumettre les orientations à l'adoption lors de la CdP-11, plutôt que de compromettre la qualité de la consolidation. Un pays développé a souligné la nécessité d'une concertation avec le FEM sur le type d'informations qui seraient les plus utiles. Les délégués ont convenu de la nécessité de travail supplémentaire et un groupe régional a insisté sur le fait que ce travail doit être effectué avant la CdP-10.

Un groupe régional a proposé que la CdP doit décider que les directives concernant le mécanisme de financement, pour une période de reconstitution spécifique, soient constituées d'une liste récapitulative des priorités du programme qui définissent la façon de financer un cadre axé sur les résultats. Il a également demandé la suppression dans tout le texte, de la référence aux indicateurs et cibles associés, mais plusieurs pays en développement ont fait opposition. Le même groupe régional a soutenu que l'établissement des objectifs et indicateurs pour le FEM n'est pas conforme au le mandat de la CdP, et pourrait perturber les aspects opérationnels du FEM. Un pays développé a proposé d'ajouter que les priorités du programme qui définissent ce qui doit être financé doivent être basées sur le Plan stratégique. Il a en outre appuyé, avec plusieurs pays en développement, un paragraphe invitant les parties à soumettre les informations et les propositions sur les indicateurs et objectifs associés potentiels, susceptibles d'être utilisés dans la poursuite du développement des priorités du programme en ce qui a trait à l'utilisation des ressources du FEM pour la biodiversité. Une organisation de la société civile a proposé d'inviter, non seulement les parties, mais tous les autres intervenants, y compris les communautés autochtones et locales, à soumettre de telles informations et propositions. Un groupe régional a proposé de supprimer tout le paragraphe.

Alors qu'une partie était disposée à faire preuve de souplesse à propos de la suppression de la référence aux objectifs et indicateurs associés, un groupe régional et divers autres pays en développement ont préféré son maintien, arguant que même si le Conseil du FEM peut être un forum approprié pour discuter de ces objectifs et indicateurs, les parties n'y ont pas voix au chapitre, à moins d'être un donateur.

A propos d'un paragraphe relatif à la décision sur les directives au FEM, de nombreux pays en développement ont souligné la nécessité de lier les nouveaux objectifs ambitieux du Plan stratégique à un financement suffisant et prévisible.

Ils ont préféré conserver les références à "indicateurs et cibles" en rapport avec un cadre axé sur les résultats des priorités du programme. Un pays développé a proposé, et les orateurs précédents ont accepté, «de tenir compte du Plan stratégique, y compris les indicateurs et cibles associés." Un autre groupe régional a proposé "ses" indicateurs et cibles associés, expliquant son point de vue que ces indicateurs se réfèrent au Plan stratégique et n'étaient pas destinés à être imposés au FEM. Un groupe régional de pays en développement s'est opposé à cette proposition et a retenu une option entre crochets. Une proposition d'un grand pays en développement de supprimer les références aux indicateurs et cibles et de les aborder uniquement dans les paragraphes suivants, a été appuyée par un pays développé et contrée par un autre grand pays en développement et d'autres.

Un groupe régional a proposé la suppression d'un paragraphe invitant les parties à soumettre des informations et des propositions sur les indicateurs et objectifs associés potentiels, susceptibles d'être utilisés pour la poursuite du développement des priorités du programme. Ce groupe a par ailleurs suggéré le maintien d'un paragraphe demandant à la WGRI-4 d'examiner, avant la CdP-11, la mise en œuvre des priorités actuelles du programme axé sur les résultats, soulignant que l'examen apportera de nouveaux éléments et expériences pour d'améliorer les prochaines directives concernant la reconstitution du FEM.

Après de longues discussions sur le point de savoir si les paragraphes à l'examen devraient se référer à, ou s'il fallait supprimer une référence à "des indicateurs et cibles", plusieurs parties a présenté un texte de compromis. Un pays en développement a expliqué que le texte demande au Secrétaire exécutif de compiler des informations et les points de vue soumis par les parties sur les propositions en vue d'améliorer davantage les indicateurs et cibles associés concernant le Plan stratégique et la performance du mécanisme de financement. Alors que certaines parties ont estimé que ce texte permettrait au FEM de planifier les activités de son programme, et de mettre en œuvre la vision et la mission du Plan stratégique avec un financement prévisible et suffisant, un groupe régional avait encore des craintes sur plusieurs points, notamment la peur d'abandonner l'idée d'une révision du cadre axé sur les résultats. Les discussions se sont poursuivies tard dans la soirée.

DANS LES CORRIDORS

Dans la matinée, le président Flasbarth a révélé à la plénière qu'il souffre d'une allergie «aiguë aux crochets." Rappelant sessions du groupe de contact de la veille, il a déploré un manque de débat constructif et d'efforts insuffisants pour «construire une passerelle au lieu d'un mur." Le groupe de contact sur la mobilisation des ressources ayant violé l'interdiction sur les crochets, il y avait un risque accru de déclenchement d'un choc anaphylactique chez le président Flasbarth. Un délégué a déploré le manque de flexibilité d'un groupe régional à propos des indicateurs et cibles sur les directives au FEM, et un s'est posé la question de savoir si l'expertise technique constitue toujours le meilleur guide pour un négociateur, étant donné que la proximité par rapport aux processus en question peut amplifier les coûts perçus des changements suggérés. Un observateur chevronné a prédit que certes, les références aux objectifs et indicateurs peuvent être des sujets de controverse aujourd'hui, mais les réserves vont probablement se dissiper au cours des années à venir.

Au fur et à mesure que la WGRI-3 voit le temps passer, la pression pour faire des progrès substantiels monte, et la présence ou l'absence d'une réaction allergique chez le président Flasbarth permettra de connaître la mesure de ces progrès.

LES FAITS MARQUANTS DE WGRI-3

JEUDI 27 MAI 2010

Jeudi matin en séance plénière, les participants à la WGRI-3 ont examiné: les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité, le programme de travail pluriannuel (PTPA) 2011-2020 et l'Initiative Technologie et Diversité Biologique (ITB). Les groupes de contact se sont réunis pendant la pause déjeuner. Les participants se sont ensuite réunis en séance plénière dans l'après-midi pour discuter du projet du nouveau Plan stratégique, des objectifs stratégiques et des titres des objectifs de 2020. Après une pause au cours de laquelle les délégués se sont à nouveau répartis en groupes de contact, la plénière s'est réunie une fois de plus pour une session qui devait se terminer tard dans la soirée.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi matin, le président Flasbarth a noté que les progrès ont été satisfaisants, mais encore plus dans le Groupe de contact sur la révision du Plan stratégique. Mettant en garde contre «le renvoi des questions» à Nagoya, il a proposé que le groupe de contact sur la mobilisation des ressources tiennent à nouveau une brève réunion, tandis que le BRÉSIL a demandé une nouvelle réunion de l'autre Groupe de contact également.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA BIODIVERSITÉ:
Jeudi matin, le président Flasbarth a présenté le projet de recommandation sur l'engagement du secteur privé (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.1). L'INDONÉSIE, appuyée par l'UE, a demandé l'inclusion des références à la Charte de Jakarta, tandis que le CANADA et CUBA ont exprimé des réserves. L'UE, contrée par l'ARGENTINE, a demandé un libellé plus fort pour prendre note des rapports du Groupe spécial d'experts techniques (GSET). Le MALAWI a préféré «prendre note», plutôt que «reconnaître» le travail sur la responsabilité sociale des entreprises et l'écologisation des chaînes d'approvisionnement.

A propos des mesures gouvernementales, le délégué des PHILIPPINES a proposé des critères clairs pour la participation à des partenariats d'affaires, la création des conditions pour la préparation des rapports et les évaluations indépendantes. Le CANADA et le JAPON s'y sont opposés, et, avec la NOUVELLE ZÉLANDE, ont demandé de supprimer la référence au travail sur les normes et critères de performance mondiaux des entreprises. Le BRÉSIL a ajouté une référence aux systèmes de certification, la NOUVELLE ZÉLANDE et l'ARGENTINE ont préféré le terme «volontaire». Pour faciliter l'intégration par le secteur privé, la NORVÈGE a demandé une référence aux «règlements», et la NOUVELLE ZÉLANDE a ajouté «le cas échéant», soulignant que les mesures d'incitation doivent être «économiquement et socialement rationnelles». Le BRÉSIL a proposé d'inviter les parties à adopter des critères de durabilité pour les achats des gouvernements, tandis que le JAPON et la NOUVELLE ZÉLANDE ont exprimé des réserves. L'ARGENTINE, appuyée par l'UE et contrée par le JAPON, a proposé le dialogue avec le secteur privé sur tous les trois objectifs de la Convention.

Pour ce qui est d'encourager les activités du secteur privé à atteindre les objectifs de la Convention, le JAPON, contré par le MALAWI et le MEXIQUE, a suggéré de supprimer des engagements «clairs et concrets» et des indicateurs «clairs et mesurables». A propos de parler des activités au Secrétaire exécutif, l'AFRIQUE DU SUD a posé une question sur la nuance «sous réserve des ressources disponibles.» Contrée par la SUISSE et le JAPON, l'UE a proposé de supprimer une demande d'élaborer des programmes, tels que des logos, pour permettre la reconnaissance et le soutien des consommateurs des activités commerciales. Le FIAB a demandé de prendre en compte les directives d'Akwé: Kon et le Code de déontologie de Tkarihwaier: RI, tandis que la NOUVELLE ZÉLANDE a demandé l'insertion de «le cas échéant» tout en s'opposant à toute référence y afférant.

PTPA 2011-2020: Le président Flasbarth a présenté le projet de recommandation sur le PTPA 2011-2020 (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.2). L'ETHIOPIE a demandé l'ajout des «indicateurs» après «cibles» dans le paragraphe sur l'examen des objectifs et la mise à jour des SPANB. A propos de la coopération entre les organisations internationales et les accords liés à la biodiversité, GRENADE, la CHINE et l'IRAN ont proposé de supprimer «les accords», ainsi que la disposition sur la préparation d'un programme de travail conjoint pour les Conventions de Rio, en notant que l'on ignore comment la coopération entre les accords pourrait fonctionner. L'UE, AFRIQUE DU SUD et le BOTSWANA ont demandé de maintenir la disposition, et le dernier pays a souligné que la coopération entre les Conventions de Rio est particulièrement pertinente pour les pays en développement.

Le KENYA, L'AFRIQUE DU SUD, L'OUGANDA, la TANZANIE, et le SÉNÉGAL ont demandé la suppression du paragraphe sur la nécessité pour, et le développement des mécanismes supplémentaires, afin de permettre aux parties de respecter leurs engagements en vertu de la Convention, soulignant qu'ils préfèrent améliorer les mécanismes existants que d'en créer de nouveaux. L'UE, le MEXIQUE et GRENADE ont demandé le maintien de tout le paragraphe. L'ARGENTINE, appuyée par l'IRAN, la NOUVELLE ZÉLANDE et l'ETHIOPIE, a proposé de supprimer au moins le mot «conformité», au cas où le paragraphe serait conservé.

L'ARGENTINE a demandé que "des objectifs et des indicateurs" soit ajouté dans le paragraphe sur la mobilisation des ressources. Le JAPON a suggéré de donner au Plan stratégique un nom spécifique, et le président a rétorqué que ce point sera décidé à la CdP-10. De nombreux pays ont demandé que le WGRI soit officiellement reconnu comme un organe subsidiaire, et que «développement des capacités» soit remplacé par «renforcement des capacités» dans le projet.

Périodicité des réunions: En ce qui concerne la périodicité des réunions, après de multiples interventions sur l'année proposée pour la CdP-12, le président a suggéré de laisser la question en suspens.

Haïti, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a plaidé pour, entre autres, une réunion intersessions du WGRI organisée immédiatement après celle de l'OSASTT. Pour ce qui du point de savoir s'il faut de préciser

maintenant dans la recommandation, la date et le lieu des CdP-13 et 14, ou plutôt laisser à la CdP le soin de "suivre" la question de la périodicité des réunions au-delà de 2015, l'UE, le BURKINA FASO et le MEXIQUE ont préféré la deuxième option.

(UNEP/CBD/WGRI/CRP.6). Le délégué des PHILIPPINES, appuyé par l'ETHIOPIE et la NOUVELLE ZELANDE, a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe prévoyant que l'ITB doit créer un environnement favorable visant à supprimer les barrières techniques, législatives et administratives au transfert de technologie et à l'adaptation de la technologie, incompatibles avec le droit international. La NOUVELLE ZELANDE a proposé "en harmonie et en conformité avec les obligations internationales."

L'ETHIOPIE a proposé de supprimer la référence aux biotechnologies et d'ajouter le renforcement des capacités pour les évaluations en matière technologique. La NORVEGE a proposé d'introduire un accent particulier sur la réglementation et l'évaluation en matière de technologie. Le MALAWI, contré par l'UE, a proposé la suppression de «volontaire» en référence à la nature de l'ITB. Le BURKINA FASO, appuyé par HAÏTI, a proposé de demander au Secrétaire exécutif de diffuser les informations pertinentes, non seulement par le biais du Centre d'échange, mais aussi à travers les «autres moyens de communication." La TANZANIE a souligné l'importance des meilleures pratiques. L'UE s'est opposée à la proposition que le Secrétariat de la CDB héberge l'ITB. Le KENYA a proposé de tenir compte de l'approbation et de la participation des femmes.

REVISION DU PLAN STRATEGIQUE: Le président Flasbarth a présenté le projet de recommandation sur la révision du Plan stratégique (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.10) et a ouvert le débat sur le projet du nouveau Plan stratégique à la recommandation. A propos de la mission du Plan stratégique, le Secrétariat a présenté trois options entre crochets: arrêter la perte de biodiversité avant 2020 en prenant des mesures immédiates, sous réserve d'une multiplication par 50 du financement mis à disposition, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées; prendre des mesures urgentes avant 2020 pour enrayer la perte de biodiversité, et une liste, incluant la prévention de l'extinction de la biodiversité, la réduction des pressions sur celle-ci et le partage équitable des avantages de la biodiversité.

A propos des objectifs et des cibles, les délégués ont progressé péniblement et le CANADA a demandé que de nouvelles consultations soient menées sur la cible relative à la sensibilisation sur la biodiversité. La NOUVELLE ZELANDE a proposé, et les parties ont accepté, de remplacer, «limites écologiques par «limites durables», soulignant que la perte de biodiversité est irréversible lorsqu'elle atteint les limites écologiques. Les délégués n'ont pas pu s'accorder sur le délai, et le BRÉSIL a proposé que les gouvernements prennent des mesures pour assurer une production durable avant 2015, et au plus tard en 2020. Le MEXIQUE, en accord avec le BRÉSIL sur cette cible, a suggéré que, les parties fassent preuve de flexibilité dans la réalisation de certains objectifs avant 2015 et 2020.

Quant à l'objectif de réduction du taux de perte, de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, la NORVEGE, le JAPON et l'UE ont demandé de mettre l'accent sur les forêts, mais la CHINE et la MALAISIE ont fait opposition. Le PEROU, contré par la CHINE, a recommandé la réduction du taux de perte à environ zéro avant 2020. Pour ce qui est de l'objectif consistant à réduire au minimum la pression sur les récifs coralliens, le Mexique, avec la NOUVELLE ZELANDE, a noté que le projet de plan stratégique porte uniquement sur les impacts du changement climatique dans le contexte des écosystèmes marins et côtiers.

A propos de l'accès aux ressources génétiques, il y a eu un consensus sur la nécessité d'établir une cible sur l'APA, mais que l'on attend l'accord sur le régime l'APA pour rédiger le libellé final. L'OUGANDA a exprimé ses inquiétudes du fait que l'UE a demandé tard dans la soirée, de mettre le partage des avantages entre crochets, «conformément à la législation nationale», tandis que le BRÉSIL y a fait opposition, étant donné qu'il n'a nullement été question de cette intention au cours de la réunion du Groupe de contact.

RAPPORTS NATIONAUX: Le projet de recommandation sur les rapports nationaux (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.3) a été approuvé avec des modifications mineures, incluant des références aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement dans le texte.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA BIODIVERSITÉ

: Un projet de recommandation sur la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.4) a été présenté. L'UE a proposé d'utiliser une référence explicite au FEM au lieu de "structure institutionnelle du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention." Elle a également proposé de demander au Secrétaire exécutif, en collaboration avec "les parties", d'autres gouvernements et les organisations internationales compétentes, de faciliter le renforcement des capacités et de supprimer un paragraphe sur la préparation d'une analyse approfondie des raisons pour lesquelles l'objectif de 2010 n'a pas été atteint. GRENADE, la CHINE, le MALAWI, l'IRAN et d'autres se sont opposés à cette suppression. Le libellé proposé par l'UE pour un ce paragraphe a finalement été accepté.

Dans le préambule, l'IRAN, appuyé par CUBA et d'autres pays, a proposé d'exprimer les craintes quant aux «limites financières, techniques et humaines de la capacité." Le document a été approuvé avec des amendements.

2011-2020, DÉCENNIE DES NATIONS UNIES SUR LA BIODIVERSITÉ: le président Flasbarth a présenté un projet de recommandation sur la proposition du JAPON de proclamer une décennie des Nations Unies sur la diversité biologique. Notant l'absence d'un accord, le président a mis sur pied un groupe de contact restreint pour résoudre le problème.

IPBES: Un projet de recommandation sur l'examen des résultats de la troisième réunion intergouvernementale sur la création d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.5) a été présenté. Le FIAB, au nom de plusieurs groupes de la société civile, et appuyé par les PHILIPPINES, a proposé d'ajouter une invitation aux organisations de la science environnementale et sociale, et de la société civile à contribuer à la préparation de la troisième réunion sur la création d'une IPBES. L'UE a proposé de prendre note de l'engagement ministériel à négocier et parvenir à un accord sur l'opportunité d'établir une IPBES. Le projet de recommandation a été approuvé avec des amendements.

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DANS LE DÉVELOPPEMENT

: Pour ce qui est du projet de recommandation sur l'intégration de la biodiversité dans l'éradication de la pauvreté et dans le développement (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.7), l'Ouganda a demandé que «développement des capacités» soit remplacé par «renforcement des capacités» dans le texte. La NORVEGE, appuyée par l'UE, a ajouté un paragraphe pour exprimer sa satisfaction à propos des projets intégrant la biodiversité, le développement et l'éradication de la pauvreté. S'agissant du groupe d'experts technique proposé sur la diversité biologique pour l'éradication de la pauvreté et le développement, le délégué des PHILIPPINES a demandé un libellé pour identification et l'éradication des causes profondes de la pauvreté.

DANS LES CORRIDORS

Alors que le président poussait sans relâche la plénière dans la lecture des piles de documents de CRP, un délégué qui errait dans les corridors à la recherche du bon document a fait remarquer que «le président roule aujourd'hui en BMW." La nécessité d'aller vite n'était contenue que par un désir d'équilibre, puisque les questions concernant le Plan stratégique avaient été reprises pour faire des progrès supplémentaires sur les finances. Comme a dit un délégué, ce que sont les objectifs intelligents et réalistes dépend la plupart du temps, des moyens disponibles pour leur mise en œuvre. Rappelant la règle fondamentale de l'ONU relative à l'évolution des dossiers, à savoir, que «rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu", et soutenu par un moteur gros cylindre de six pays qui tournait en arrière plan, la séance plénière a réussi à poursuivre son chemin en évitant les obstacles procéduriers sur la route et à filer à grand bruit vers des objectifs plus ambitieux. Le président a été bien avisé, toutefois, de prendre des médicaments prophylactiques pour faciliter ses ruches de la surexposition aux crochets.

COMPTE RENDU ET ANALYSE DU BNT: Le numéro du *Bulletin des négociations de la terre* consacré au compte rendu de la WGRI-3 sera disponible en ligne à partir du lundi 31 mai 2010, à <http://www.iisd.ca/biodiv/wgri3/>

COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE: 24-28 MAI 2010

La troisième réunion du Groupe de Travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'Application (GTEA 3) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à Gigiri, Nairobi, Kenya, du 24 au 28 mai 2010. Plus de 700 participants ont assisté à la réunion, représentant les gouvernements, les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés autochtones et locales, le secteur de la recherche publique, le monde académique et le secteur des affaires.

La GTEA 3 a adopté 12 recommandations qui seront soumises à la dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP) à la CDB, qui se tiendra du 18 au 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon. Les recommandations abordent, entre autres: la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique; le Programme de Travail Pluriannuel de la Convention pour la période de 2011 à 2020 (PTPA 2011-2020) et la périodicité des réunions et l'organisation du travail de la CdP; la mise à jour et de la révision du Plan stratégique pour la période au-delà de 2010; les activités et initiatives concrètes y compris sur les cibles et/ou indicateurs mesurables pour atteindre les objectifs stratégiques contenus dans la Stratégie pour la mobilisation des ressources et sur les indicateurs pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie; l'examen des orientations au mécanisme de financement; et les options politiques en matière de mécanismes de financement innovateurs.

BREF HISTORIQUE DE LA CONVENTION

La CDB, qui est entrée en vigueur le 29 décembre 1993, vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes, et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Elle

compte actuellement 193 parties. La CdP est l'organe directeur de la Convention. Elle est aidée par l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT) qui, en vertu de l'article 25 de la CDB, a pour mandat de fournir à la CdP des avis concernant la mise en œuvre de la Convention.

CdP 1-3: À ses trois premières réunions (novembre - décembre 1994, Nassau, Bahamas; novembre 1995, Jakarta, Indonésie; et novembre 1996, Buenos Aires, Argentine), la CdP a adopté des décisions portant entre autres sur: l'établissement d'un Mécanisme pour l'Échange de l'Information (MEI); la désignation du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en tant que mécanisme de financement intérimaire; la désignation de Montréal, Canada, comme emplacement permanent du Secrétariat; et la coopération avec d'autres conventions ayant

DANS CE NUMÉRO

Bref Historique de la Convention	1
Rapport de la GTEA 3	2
Révision du Plan Stratégique pour la Période Au-delà de 2010	3
Progrès Accomplis dans la Réalisation de l'Objectif de 2010 Relatif à la Biodiversité	4
PTPA 2011-2020, Rapports Nationaux et Périodicité des Réunions	5
Stratégie de Mobilisation des Ressources	6
Questions Diverses	8
Plénière de Clôture	9
Brève Analyse de la GTEA 3	9
Réunions à Venir	10
Glossaire	12

trait à la biodiversité. La CdP a également procédé à l'examen de l'Article 8 de la CDB, et a souligné la coopération régionale et internationale, et l'importance de la diffusion des expériences pertinentes.

CDP 4: À sa quatrième réunion (mai 1998, Bratislava, Slovaquie), la CdP a adopté des programmes de travail thématiques sur les écosystèmes des eaux intérieures et la biodiversité marine et côtière, et a décidé d'examiner les aires protégées (AP) en tant que l'un des trois thèmes principaux de la CdP 7. Elle a également encouragé le secrétaire exécutif de la CDB à établir des liens avec d'autres processus en vue de renforcer les pratiques de bonne gestion en ce qui concerne les AP, et a établi le Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les AP marines et côtières.

CDP 5: À sa cinquième réunion (mai 2000, Nairobi, Kenya), la CdP a adopté des programmes de travail sur les terres arides et subhumides et sur la biodiversité agricole, et des décisions concernant l'Accès et le Partage des Avantages (APA), l'Article 8 (j) (connaissances traditionnelles), l'approche écosystémique, l'utilisation durable, la biodiversité et le tourisme, les espèces exotiques et envahissantes, les mesures d'incitation, l'Initiative taxonomique mondiale et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

CDP 6: À sa sixième réunion (avril 2002, La Haye, Pays-Bas), la CdP a adopté le Plan stratégique de la Convention, y compris l'objectif consistant à réduire de manière importante le taux d'érosion de la biodiversité d'ici 2010. La réunion a également adopté: un programme de travail étendu sur la biodiversité des forêts; les Lignes directrices de Bonn concernant l'APA; les principes directeurs de la gestion de la question des espèces exotiques et envahissantes; la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes; un programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale; des décisions sur les mesures d'incitation et l'Article 8(j).

CDP 7: À sa septième réunion (février 2004, Kuala Lumpur, Malaisie), la CdP a adopté les programmes de travail concernant la biodiversité des montagnes, les AP, le transfert de technologie et la coopération, et a chargé le Groupe de travail sur l'APA d'entamer des négociations sur la mise en place d'un régime international d'APA. La CdP a également adopté: une décision de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, de son Plan stratégique et des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2010, incluant la mise en place d'un Groupe de Travail spécial pour Examiner l'Application de la Convention (GTEA); les lignes directrices d'Akwé: Kon devant encadrer la conduite d'études d'impacts culturel, environnemental et social; les principes et les lignes directrices d'Addis-Abeba concernant l'utilisation durable; et des décisions sur les mesures d'incitation, les eaux intérieures et la biodiversité marine et côtière.

GTEA 1: À sa première réunion (septembre 2005, Montréal, Canada), le GTEA a adopté des recommandations portant sur: la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique; l'objectif de 2010; les impacts et l'efficacité des processus et des organes

de la Convention; la coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives; l'engagement des parties prenantes; et le suivi, la communication et l'évaluation.

CDP 8: À sa huitième réunion (mars 2006, Curitiba, Brésil), la CdP a adopté un programme de travail sur la biodiversité insulaire, et des décisions sur un éventail de questions, notamment l'Article 8 (j), la coopération avec d'autres conventions et l'engagement du secteur privé, les AP, y compris les AP en haute mer, les mesures d'incitation, la biodiversité et les changements climatiques, et la biodiversité forestière, marine et côtière, et agricole. La CdP 8 a réaffirmé l'interdiction, par la CdP 5, concernant les essais sur le terrain des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques, et a chargé le Groupe de travail sur l'APA d'achever ses travaux en ce qui concerne un régime international sur l'APA le plus tôt possible avant la CdP 10 qui se tiendra en 2010.

GTEA 2: À sa deuxième réunion (juillet 2007, Paris, France), le GTEA a adopté des recommandations portant sur: la mise en œuvre des buts 2 et 3 du Plan stratégique, à savoir les Stratégies et Plans d'Action Nationaux relatifs à la biodiversité (SPANB), le renforcement des capacités et l'accès au, et le transfert de technologie et la coopération en matière de technologies; les options et un projet de Stratégie concernant la mobilisation des ressources; les opportunités de rationaliser les orientations fournies au FEM; la préparation de la troisième édition des Perspectives Mondiales en matière de biodiversité (PMB 3); et les opérations de la Convention.

CDP 9: À sa neuvième réunion (mai 2008, Bonn, Allemagne), la CdP a adopté: une feuille de route pour la négociation du régime international d'APA avant l'échéance de 2010; des critères scientifiques et des directives pour les zones marines nécessitant une protection; et la Stratégie de mobilisation des ressources pour la Convention. La CdP a établi l'AHTEG sur la biodiversité et les changements climatiques, et a adopté des décisions concernant un éventail de questions, notamment, les biocombustibles, les arbres génétiquement modifiés, les AP et la fertilisation des océans.

RAPPORT DE LA GTEA 3

Le lundi 24 mai, Jochen Flasbarth, représentant de la présidence de la CdP 9, en sa qualité de président de la GTEA 3, a ouvert la séance en soulignant les tâches du GTEA, y compris: mettre à jour les objectifs et les indicateurs de la biodiversité, réviser et mettre à jour le Plan stratégique et le PTPA; et la mobilisation des ressources.

Angela Cropper, adjointe au directeur exécutif du PNUE, a mis l'accent, entre autres sur: le renforcement des interfaces science-politique; la contribution du secteur privé à l'économie verte; la création de synergies entre les conventions reliées à la biodiversité; et le fait qu'un régime international sur l'accès et le partage des avantages reconnaîtrait et récompenserait la bonne gestion en matière de biodiversité. Le secrétaire exécutif de la CDB, Ahmed Djoghlaif, a pris note de la participation financière actuelle du FEM et a encouragé les pays à finaliser leurs rapports nationaux avant la CdP 10.

Les délégués ont ensuite adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la réunion (UNEP/CBD/WGRI/3/1 et Add.1) sans amendements, acceptant de travailler au sein de la séance plénière et de deux groupes de contact tout au long de la semaine. Un groupe de contact, coprésidé par Ashgar Fazel (Iran) et Finn Katerås (Norvège), a traité des révisions du Plan stratégique. L'autre groupe de contact, coprésidé par Damaso Luna (Mexique) et Maria Schultz (Suède), a abordé la Stratégie de mobilisation des ressources. Somaly Chan (Cambodge) a été élu comme Rapporteur.

Ce rapport récapitule les discussions et les recommandations concernant chaque point à l'ordre du jour.

RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE AU-DELÀ DE 2010

Les délégués ont discuté de la révision du Plan stratégique pour la période au-delà de 2010 (UNEP/CBD/WGRI/3/3, Add.1-2, 7, 8, 9, 11, 12 et 14) en séance plénière, lundi, et dans un groupe de contact, de mardi à jeudi. Ils ont examiné, en séance plénière, un projet de recommandation incluant le projet du nouveau Plan stratégique, qui y est annexé (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.10), jeudi et vendredi. Le projet de recommandation a été adopté en séance plénière vendredi. Les discussions se sont concentrées sur la mission et la justification du nouveau Plan stratégique et des nouveaux buts et objectifs.

PROJET DE RECOMMANDATION: Au sujet de rappeler la Stratégie de la mobilisation des ressources, une partie a proposé de supprimer la référence à la mise à disposition des pays en développement et en transition économique, des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie, mais de nombreuses parties se sont opposées à cette suppression. Vendredi, le Canada a accepté d'enlever les crochets autour de la mise à disposition des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique, particulièrement pour les pays en développement, notamment les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement parmi eux, et les pays en transition économique.

PROJET DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE:

Mission: Les pays ont délibéré au sujet d'une formulation qui pourrait transmettre l'ambition, inspirer une action urgente et importante, et établir des échéanciers réalistes, le tout dans une phrase simple et marquante. Le Secrétariat a présenté trois options de la mission du nouveau Plan stratégique entre crochets: mettre un terme à l'érosion de la biodiversité avant 2020 en prenant des mesures immédiates, sous réserve d'une multiplication par 50 du financement mis à disposition, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées; prendre des mesures d'urgence avant 2020 pour enrayer l'érosion de la biodiversité; et une liste incluant la prévention de l'extinction de la biodiversité, la réduction des pressions sur celle-ci et le partage équitable des avantages tirés de la biodiversité.

Vendredi, le Brésil, la Malaisie, l'Argentine et d'autres ont exprimé leur préférence pour la première option. L'Union européenne (UE), la Norvège et la Suisse se sont déclarées en faveur de la troisième option. Le Japon a suggéré de supprimer

la deuxième option. Le Brésil et d'autres ont exprimé leur accord avec la proposition du président de maintenir les trois options entre crochets et de les présenter à la CdP 10.

Les buts stratégiques et les objectifs phares pour 2020:

Le Kenya, appuyé par le Malawi, a mis l'accent sur la nécessité d'avoir des stratégies financières claires pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs. L'Indonésie a déclaré que certains objectifs exigent des ressources financières "énormes", et devraient par conséquent être modérés selon des niveaux plus réalistes pour les pays en développement. La Bosnie a réclamé "l'harmonisation des seuils de référence" pour évaluer l'atteinte des objectifs dans les différents pays. La Nouvelle-Zélande a noté que la disparition de la biodiversité se produit, entre autres, en raison des limitations en matière de données de référence et des méthodologies pour mesurer le succès. Le Canada a recommandé des objectifs mesurables, réalisables et réalistes, soulignant l'engagement de secteurs spécifiques et des gouvernements infranationaux.

Gardant à l'esprit l'importance de la communication, de nombreux délégués ont souligné la nécessité de présenter des objectifs courts et précis. Concernant l'utilisation durable, la Nouvelle-Zélande a proposé, et les parties ont accepté, de remplacer les "seuils écologiques" par des "seuils durables", soulignant que la disparition de la biodiversité devient irréversible lorsqu'elle atteint les seuils écologiques. En ce qui a trait à la perte d'habitats naturels, la dégradation et la fragmentation, les parties ont discuté du niveau d'ambition approprié concernant les taux de réduction ciblés. L'Union Internationale pour la Nature (UICN) a réitéré la nécessité de résister à la pression de réduire le niveau d'ambition pour l'objectif de 2020 si les objectifs doivent être atteints.

S'agissant de l'accès aux ressources génétiques, il y a eu un consensus concernant la nécessité d'établir un objectif sur l'APA, mais que la formulation finale du libellé dépendra de l'accord sur le régime d'APA. L'Ouganda a exprimé des préoccupations face au fait que l'UE a demandé pour la première fois, jeudi, tard dans la soirée, des crochets autour du partage des avantages "compatibles à la législation nationale." Le Brésil s'est opposé aux crochets, notant que cette demande aurait dû être faite lors des discussions du groupe de contact. Vendredi matin, l'UE a clarifié qu'une telle demande avait été faite dans le groupe de contact, mais qu'elle n'avait pas été incluse dans le texte.

Le Brésil, soutenu par le groupe africain et la Chine, a proposé de crocheter le Plan stratégique en entier, citant des questions financières non résolues liées à la mobilisation des ressources et les négociations sur un régime d'APA toujours en cours comme source de préoccupations. Faisant écho à ces soucis, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a mis en exergue le manque de ressources financières et humaines pour contribuer aux efforts internationaux de protection de la biodiversité et a souligné l'importance d'adopter un protocole d'APA.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.9) que la CdP, entre autres:

- encourage les parties et les autres gouvernements à mettre en application le Plan stratégique, entre autres, pour stimuler la contribution pleine et effective des femmes et des communautés autochtones et locales;
- encourage les organisations régionales à considérer le développement ou la mise à jour des stratégies régionales relatives à la biodiversité, y compris l'accord sur les objectifs régionaux;
- demande au Fonds mondial pour l'environnement d'appuyer les parties éligibles;
- concernant la mobilisation des ressources, invite les parties et les organisations appropriées à rendre disponibles les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique; et
- demande au secrétaire exécutif, entre autres, de supporter les pays en se servant des conclusions de l'étude intitulée l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et en intégrant la valeur de la biodiversité dans les politiques nationales et locales, programmes et processus de planification pertinents, notamment à travers des ateliers de renforcement des capacités.

L'annexe contenant le projet du nouveau Plan stratégique figure entre crochets dans son entier, en attendant la résolution des questions financières et la négociation d'un régime d'APA. Le but du nouveau Plan stratégique est de favoriser la mise en œuvre efficace de la Convention: il inclut une vision commune, une mission et des buts et objectifs stratégiques. Il fournit un cadre pour l'établissement d'objectifs nationaux et régionaux et pour parvenir à une mise en œuvre plus logique des décisions de la Convention et de la CdP, y compris ses programmes de travail, la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et le régime d'APA. Il représente également la base pour le développement d'outils de communication visant à faciliter l'intégration de la biodiversité dans les ordres du jour plus généraux, tant nationaux que globaux. Les objectifs entre crochets incluent:

- D'ici 2020 au plus tard, les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les comptes nationaux, stratégies nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté et les processus nationaux de planification. Les mots "comptes nationaux" figurent entre crochets doubles.
- D'ici 2020, le taux de perte et de dégradation des habitats naturels, y compris les forêts, de même que leur fragmentation, sont au moins réduits de moitié/ramenés près de zéro. Les expressions "forêts" et "sont au moins réduits de moitié/ramenés près de zéro" figurent entre crochets doubles; et
- D'ici 2020, l'accès aux ressources génétiques est favorisé/facilité/augmenté, et les avantages sont partagés conformément à la législation nationale et au régime international/protocole relatif à l'accès et au partage des avantages. Les mots "favorisé, facilité, augmenté" et "conformément à la législation nationale et au régime international/protocole" figurent entre crochets doubles.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA BIODIVERSITÉ

Les délégués ont considéré les documents concernant la mise en œuvre du Plan stratégique et l'examen détaillé des buts 1 et 4 (la Convention joue son rôle de chef de file en matière de biodiversité; et il y a une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité et de la Convention, ce qui a permis un engagement plus généralisé de la société dans sa mise en œuvre) du Plan stratégique et la considération additionnelle des nécessités en matière de renforcement des capacités (UNEP/CBD/WGRI/3/2, Add 1-3), en séance plénière lundi. Jeudi, en séance plénière, ils ont discuté d'un projet de recommandation sur la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.4), d'un projet de recommandation sur l'engagement du secteur privé (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.1) et d'un projet de recommandation sur l'intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.7). Les recommandations ont été adoptées vendredi, lors de la plénière de fermeture. Les discussions se sont concentrées sur les activités de mise en œuvre, le renforcement des capacités, l'intégration de la biodiversité dans les stratégies nationales et l'engagement du secteur privé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE: Le Malawi et le Niger, au nom du groupe africain, ont noté que la plupart des pays africains ont entrepris des activités de mise en œuvre, mais le manque de ressources et la participation limitée des parties prenantes a entravé les efforts de mise en œuvre et l'intégration. Le Yémen a réclamé un accroissement de la coopération régionale, sous-régionale et internationale pour mobiliser les ressources financières et l'expertise nécessaire à l'atteinte des nouveaux objectifs. Les Îles Cook, pour le groupe Asie et Pacifique, et le Turkménistan ont souligné la nécessité d'appuyer le renforcement des capacités dans les pays en développement.

Le Mexique a noté que les ressources financières et humaines doivent être proportionnées aux ambitions de mise en application du Plan stratégique. La Suisse a noté l'importance de l'étude TEEB dans la sensibilisation au sujet de la valeur économique de la biodiversité. La Tanzanie a réclamé des programmes pour explorer les liens entre le genre et la biodiversité.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.6) que la CdP, entre autres:

- invite les parties à établir des mécanismes participatifs, à tous les niveaux, pour encourager les contributions pleine et effective des communautés autochtones et locales, des organisations de la société civile et de toutes les parties prenantes;
- demande au FEM de fournir un financement suffisant et prévisible pour la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et des activités favorables connexes; et de s'assurer que des procédures pour accélérer le déboursement des fonds sont en place; et

- demande au secrétaire exécutif de continuer à faciliter l'appui aux pays pour des activités de renforcement des capacités, incluant par des ateliers régionaux et/ou sous-régionaux portant sur la mise à jour et la révision des SPANB, l'intégration de la biodiversité et l'amélioration du mécanisme d'échange de l'information.

ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ: Les discussions ont porté sur l'incorporation de la biodiversité dans les pratiques entrepreneuriales. Le Brésil a ajouté la référence aux systèmes de certification, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine préférant les arrangements "volontaires". Le Forum international autochtone sur la biodiversité a demandé la prise en considération des directives d'Akwe:kon et du code de conduite éthique Tkarihwaier:ri, la Nouvelle-Zélande demandant que soit inséré "le cas échéant" et s'opposant à la référence à ce dernier code de conduite.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.3) que la CdP, entre autres:

- invite des parties à développer des principes pour l'incorporation de la biodiversité dans les pratiques entrepreneuriales, prenant en considération les projets développés par des organisations, tels que le Programme Business and Biodiversity Offsets, l'UICN et d'autres; et
- encourage les entreprises et le secteur privé à prendre en considération, le cas échéant, les directives volontaires d'Akwe:kon et à participer aux systèmes de certification volontaire.

INTÉGRATION DE BIODIVERSITÉ DANS L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT:

Les discussions se sont centrées sur l'établissement d'un AHTEG sur la biodiversité et la réduction de la pauvreté et son mandat. Le délégué des Philippines a souligné que l'AHTEG devrait identifier les causes premières de la pauvreté et la manière de les éliminer. L'Argentine a réitéré la nécessité de soutenir le renforcement des capacités et le transfert de technologie et a réclamé une clarification concernant le mandat de l'AHTEG proposé. L'UE a proposé de limiter le mandat au traitement des liens entre les origines de la pauvreté et la perte de la biodiversité.

Recommandation finale: La recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/L.8) sur l'intégration de la biodiversité dans l'élimination de la pauvreté et le développement et ses deux annexes ne contiennent aucun crochet.

Le GTEA recommande que la CdP établisse un AHTEG sur l'utilité de la biodiversité pour l'élimination de la pauvreté et le développement, avec une note de bas de page déclarant que sa création a des implications financières et est donc sujette à une décision de la CdP. Le secrétaire exécutif est prié de préparer une analyse des mécanismes, des processus et des initiatives existants concernant l'intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans l'élimination de la pauvreté et le développement. La première annexe contient les termes de référence de l'AHTEG. Les experts fournissent des conseils à tous les acteurs pertinents et traitent des lacunes restantes dans

le cadre provisoire de la Convention portant sur le renforcement des capacités pour l'intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans le développement durable et la réduction de la pauvreté. L'annexe II contient un projet du cadre provisoire sur le renforcement des capacités.

PTPA 2011-2020, RAPPORTS NATIONAUX ET PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS

Les documents pertinents à propos du PTPA pour la période 2011-2020 (UNEP/CBD/WGRI/3/5), des rapports nationaux (UNEP/CBD/WGRI/3/6, Add.1-2) et de la périodicité des réunions de la CdP (UNEP/CBD/WGRI/3/11) ont été présentés lundi. Le Japon a mis en exergue la relation entre le PTPA et le Plan stratégique et a plaidé pour des révisions cohérentes des deux processus. Les projets de recommandation sur le PTPA pour la période 2011-2020, y compris la périodicité des réunions (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP. 2) et les rapports nationaux (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP. 3) ont été discutés jeudi et ont été adoptés avec quelques modifications vendredi. Les discussions sur le PTPA ont porté sur les mécanismes et la coopération dans la mise en œuvre des conventions internationales liées à la biodiversité.

PTPA 2011-2020: La Nouvelle-Zélande a plaidé contre la nécessité de mécanismes additionnels pour permettre aux parties de tenir leurs engagements en matière de mise en œuvre, et avec l'Iran et la Chine, a noté qu'il était prématuré de faire des références spécifiques à l'établissement d'une Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PIBSE). L'Argentine a réitéré qu'un mécanisme de mise en œuvre n'est pas nécessaire, soulignant que le travail doit être effectué dans le cadre des SPANB. Le Canada a donné la priorité à un programme de travail conjoint aux conventions de Rio, alors que la Chine et l'Iran ont émis des réserves.

Concernant la coopération entre les organisations et les accords internationaux liés à la biodiversité, Grenade et d'autres ont suggéré de supprimer la disposition sur la préparation d'un programme de travail conjoint pour les conventions de Rio. L'UE, l'Afrique du Sud et le Botswana ont demandé le maintien de la disposition, le Botswana notant que la coopération entre les conventions de Rio est particulièrement appropriée pour les pays en développement. Le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie et le Sénégal ont demandé la suppression du paragraphe sur la nécessité pour, et le développement des mécanismes supplémentaires afin de permettre aux parties de respecter leurs engagements en vertu de la Convention, notant qu'ils préfèrent améliorer les mécanismes existants plutôt que d'en créer de nouveau. L'UE, le Mexique et Grenade ont demandé le maintien du paragraphe.

L'Argentine a demandé que des "objectifs et indicateurs" soient ajoutés au paragraphe sur la mobilisation des ressources. Le Japon a suggéré de donner au Plan stratégique un nom spécifique et le président a répondu que ce point serait décidé à la CdP 10. De nombreux pays ont demandé que le GTEA

soit formellement identifié comme organe subsidiaire et que le “développement des capacités” soit remplacé par le “renforcement des capacités” dans tout le projet.

Vendredi, la Chine, soutenue par l’Iran, a proposé de placer entre crochets “prenant en considération, entre autres, les propositions pour: une décennie de l’ONU sur la biodiversité; des options possibles pour la coopération entre les conventions de Rio, y compris la préparation d’un programme de travail conjoint potentiel; et la convocation d’un segment de haut niveau conjoint ou d’une CdP extraordinaire commune aux trois conventions de Rio”. L’UE a proposé de retirer les crochets autour des “options possibles pour la coopération entre les conventions de Rio”. Le GTEA a adopté la recommandation avec la proposition de la Chine, telle que modifiée par l’UE. L’Iran a finalement proposé de crocheter les références au programme de travail conjoint dans tout le texte.

Périodicité des réunions: Le Brésil a suggéré de convoquer une CdP tous les trois ans, et le Mexique a souligné l’importance d’ajouter les questions nouvelles et émergentes à l’ordre du jour. La Suisse a exprimé sa préférence pour un cycle de réunions de la CdP de trois ans complété par des réunions annuelles du GTEA immédiatement après celles de l’OSASTT. L’Inde, soutenue par le Mexique, a préféré maintenir les CdP bisannuelles avec deux réunions intersessions de l’OSASTT. Grenade a proposé de ne pas changer la périodicité des réunions.

Haïti, au nom du GRULAC a préconisé, entre autres, une réunion intersession du GTEA immédiatement après celles de l’OSASTT. En ce qui concerne le point de savoir s’il faut préciser maintenant, dans la recommandation, la date et le lieu de la CdP 13 et de la CdP 14, ou de laisser la CdP “suivre” la question de la périodicité des réunions de la CdP au-delà de 2014, l’UE, le Burkina Faso et le Mexique ont préféré la deuxième option.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.7) que la CdP adopte le PTPA suivant:

- La CdP 11 aura lieu en 2012 et abordera, entre autres: un examen du progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique; un examen des progrès concernant l’appui fourni aux parties pour son exécution; le développement des outils et des directives pour suivre la mise en œuvre; un examen de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources; la coopération entre les organisations reliées à la biodiversité; et l’examen détaillé du programme de travail sur la biodiversité insulaire.
- La CdP 12 pourrait aborder, entre autres: un examen des SPANB mis à jour; un examen de mi-mandat du Plan stratégique; un examen des progrès accomplis concernant l’appui fourni aux parties; un examen de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources; la considération de la manière dont la Convention a contribué à l’accomplissement des OMD; et une mise à jour du PTPA jusqu’à 2020.
- La CdP suivra la question de la périodicité de ses réunions au-delà de 2014 et décidera de la périodicité des réunions jusqu’en 2020 à la CdP 11 ou à la CdP 12.

RAPPORTS NATIONAUX: Les discussions au sujet des rapports nationaux se sont concentrées sur l’aide financière et les directives au FEM. Le Libéria a attiré l’attention sur les récents projets du FEM visant à aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à préparer leurs rapports nationaux. L’UE a accueilli avec satisfaction les projets de directives concernant le format des rapports nationaux, notant que ces directives bénéficieront des contributions des parties avant la CdP 10.

Recommandation finale: Dans la recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/L.5), le GTEA recommande, entre autres, que la CdP:

- décide que toutes les parties doivent soumettre leur cinquième rapport national d’ici le 31 mars 2014;
- décide que le cinquième rapport national se concentre, entre autres, sur la mise en œuvre du Plan stratégique, et les objectifs stratégiques pour 2020; et
- demande au FEM de fournir le financement et invite d’autres donateurs, gouvernements et agences à fournir un support financier et technique aux pays en développement pour la préparation de leur cinquième rapport national.

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Mardi, le président Flasbarth a établi un groupe de contact pour aborder les trois points à l’ordre du jour portant sur la Stratégie de mobilisation des ressources: les indicateurs et objectifs; les mécanismes de financement innovateurs; et les orientations au mécanisme financier. Le groupe de contact s’est réuni de mardi à jeudi. Le groupe des amis du président sur l’Article 20 concernant les ressources financières et l’Article 21 concernant les mécanismes financiers de la Convention, y compris l’Afrique du Sud, le Brésil, l’Inde, la Suisse, l’UE et le Canada, s’est réuni jeudi. Le président Flasbarth a consulté informellement l’Afrique du Sud, le Brésil, l’UE et le Canada le vendredi.

INDICATEURS ET OBJECTIFS: Les objectifs et indicateurs pour la Stratégie de mobilisation des ressources (UNEP/CBD/WGRI/3/7 et Inf.4) ont été examinés lors de la séance plénière du mardi, et le groupe de contact a commencé une première lecture en après-midi. Un document de travail de synthèse a été distribué mercredi, et le groupe de contact a négocié un projet de recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.8) jeudi. La séance plénière a discuté d’un projet de recommandation révisé vendredi (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.8/Rev.1) et l’a adopté sans amendements. Les discussions se sont centrées sur l’opportunité et la manière de poursuivre la discussion concernant les objectifs et les indicateurs, et, le cas échéant, avec lesquels.

Le Brésil a souligné à plusieurs reprises la nécessité de financements prévisibles et suffisants pour répondre à la totalité des coûts supplémentaires de la mise en œuvre de la Convention dans les pays en développement. La Nouvelle-Zélande a suggéré que les indicateurs soient courts, concis et ciblés, et avec l’UE, a remis en question l’utilité des objectifs quantitatifs.

Lors de la rencontre du groupe de contact, les délégués ont analysé une liste d'indicateurs et d'objectifs potentiels, un groupe régional et un pays en développement préférant ne pas définir d'objectifs quantitatifs. Un grand pays en développement a émis l'idée d'établir un AHTEG sur les objectifs et les indicateurs.

Concernant les activités et les initiatives concrètes pour atteindre les buts de la Stratégie de mobilisation des ressources, un groupe régional s'est déclaré non favorable à: un groupe économique et financier sur la biodiversité et les services écosystémiques associés; des réseaux régionaux sur les fonds nationaux pour l'environnement; et la création et la mise en œuvre d'un fonds pour l'APA. Un groupe régional a proposé que les stratégies de mobilisation des ressources spécifiques aux pays soient développées comme éléments de la mise à jour des SPANB, plusieurs pays en développement et un groupe régional s'opposant à cet amendement.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/L.11) que la CdP demande au secrétaire exécutif d'organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux pour aider au développement des stratégies de mobilisation des ressources spécifiques aux pays, en tant qu'éléments de mise à jour des SPANB.

Le GTEA recommande que la CdP décide d'entreprendre des activités et des initiatives concrètes pour atteindre les buts de la Stratégie de mobilisation des ressources, qui pourraient inclure des rapports périodiques globaux concernant le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Des paragraphes entre crochets incluent les recommandations selon lesquelles la CdP: ou bien "adopte" ou bien "invite à l'examen" d'une liste d'indicateurs du suivi de la mise en œuvre et "considère" une liste d'objectifs correspondants. Celle-ci inclut : le pourcentage annuel de l'aide officielle au développement qui est dédié à la biodiversité, le pourcentage annuel du financement qui est relié à la biodiversité dans les budgets nationaux et l'ampleur du financement provenant du FEM, sans objectifs définis.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVATEURS:

Au cours de la séance plénière, les délégués ont examiné les options politiques quant aux mécanismes de financement innovateurs (UNEP/CBD/WGRI/3/8, Inf.5 et Inf.12) mardi, et le groupe de contact s'est engagé dans une première lecture en soirée. Un document de travail de synthèse a été distribué mercredi, et le groupe de contact a négocié un projet de recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.12) jeudi. Au cours de la séance plénière du vendredi, un projet de recommandation révisé (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.12/Rev.1) a été discuté et a ensuite été adopté sans amendements. Les discussions se sont concentrées sur la nécessité des mécanismes financiers innovateurs et d'un nouvel organe pour la Convention.

L'Iran a exprimé des craintes que certaines options proposées pour des mécanismes de financement innovateurs, développées dans le cadre de l'atelier international sur les mécanismes financiers innovateurs et fondées sur les conclusions de l'étude TEEB, n'aillent au-delà de la portée et du mandat de la CDB.

Avec l'Afrique du Sud, au nom du groupe africain, l'Iran a noté que bon nombre d'options proposées ne prennent pas en compte la distinction entre pays industrialisés et pays en développement, pour ce qui est de leurs situations politiques, sociales et économiques distinctes. L'Inde, appuyée par la Chine et l'Argentine, a déclaré que les mécanismes innovateurs devraient compléter plutôt que remplacer ceux qui existent déjà. Le Japon a suggéré un meilleur usage des mécanismes et instruments existants.

Le Sénégal a proposé qu'un groupe financier et économique potentiel relevant de la CDB élabore un nouveau mécanisme financier moins lourd, tout en mettant en garde contre l'imposition des priorités de financement aux parties. Bon nombre de délégations, y compris la société civile, se sont opposées à l'établissement d'un organe additionnel.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/L.13) que la CdP demande une compilation des points de vue soumis par les parties concernant les options politiques proposées pour poursuivre leur examen à la GTEA 4. Il encourage les parties à s'engager dans une discussion globale sur la nécessité de, et les modalités possibles des systèmes innovateurs en matière de paiement pour les services écosystémiques, et demande au secrétaire exécutif d'initier et faciliter ces discussions. Les parties sont en outre encouragées à entreprendre des activités concrètes pour développer, promouvoir et adopter des mécanismes financiers innovateurs. Les références à un mécanisme de développement vert et à des garanties sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales figurent entre crochets.

ORIENTATIONS AU MÉCANISME FINANCIER: Au cours de la séance plénière, les délégués ont considéré une évaluation des orientations au mécanisme financier (UNEP/CBD/WGRI/3/9) mardi. Le groupe de contact a entrepris une première lecture mercredi. La séance plénière a discuté d'un projet de recommandation révisé vendredi (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.12/Rev.1) et l'a ensuite adopté sans amendements. Les discussions se sont concentrées sur l'urgence avec laquelle il faut consolider les directives, et sur la question de savoir s'il faut fixer des indicateurs et des objectifs pour les périodes de reconstitution du FEM.

Au sujet de la consolidation des orientations, les Philippines et l'UE ont averti que le retrait des décisions de la CdP ne doit pas avoir d'impacts sur la mise en œuvre des projets du FEM. Au lieu de discuter d'un résumé élaboré par le Secrétariat, un groupe régional a préféré travailler sur la base des décisions de la CdP existantes, éliminant les orientations désuètes et redondantes. Notant que cet examen exigerait davantage de travail, le groupe a émis l'idée que les orientations soient adoptées à la CdP 11 plutôt que de compromettre la qualité de la consolidation. Les délégués étaient d'accord sur le fait que davantage de travail est nécessaire, un groupe régional insistant sur le fait qu'il devrait avoir lieu avant la CdP 10. Un pays en développement a souligné la participation des parties, et le Secrétariat a proposé un travail intersession par l'intermédiaire d'une page internet interactive.

Lors de la rencontre du groupe de contact, un groupe régional a demandé, opposé par plusieurs pays en développement, la suppression dans tout le texte des références aux objectifs et aux indicateurs qui y sont associés, arguant du fait que l'établissement d'objectifs et d'indicateurs pour le FEM n'est pas conforme au mandat de la CdP et pourrait perturber les aspects opérationnels du FEM. Les opposants ont argué du fait que même si le Conseil du FEM peut être un forum approprié pour discuter de ces objectifs et indicateurs, les parties n'y ont pas voix au chapitre, à moins d'être un donateur. Un pays industrialisé a proposé d'ajouter que les priorités du programme qui définissent ce qui doit être financé doivent être fondées sur le Plan stratégique.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/L.12) que la CdP adopte les orientations au FEM consolidées, acceptant de retirer les décisions précédentes liées au mécanisme financier. En préparant un projet de décision avec une liste récapitulative, le GTEA demande au secrétaire exécutif d'entreprendre une consultation électronique avec les parties. La CdP est invitée à décider que les orientations au mécanisme financier se composent d'une liste récapitulative des priorités du programme qui définissent ce qui doit être financé, et d'un cadre quadriennal axé sur les résultats concernant les priorités du programme liées à l'utilisation des ressources du FEM pour la biodiversité. La GTEA 4 est invitée à examiner la mise en œuvre du cadre quadriennal axé sur les résultats.

QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN PLUS POUSSÉ DE L'INITIATIVE TECHNOLOGIE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

PROPOSÉE: Le document concernant l'Initiative Technologie et Diversité Biologique (ITDB) proposée (UNEP/CBD/WGRI/3/10) a été analysé lors de la séance plénière du mercredi. Les délégués ont envisagé un projet de recommandation sur l'ITDB (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.6) jeudi et l'ont adopté vendredi. Les discussions ont porté sur la nature légale et les aspects institutionnels d'une ITDB possible, de même que sur le rôle des droits de propriété intellectuelle en matière de transfert de technologie.

La majorité des parties ont accueilli favorablement la création d'une ITDB, mais le Canada a argué du fait qu'elle était prématurée et la Suisse a mis en garde contre le chevauchement avec des activités existantes. L'UE et le groupe de l'Europe centrale et orientale, contrés par le Malawi, ont exprimé leur préférence pour une initiative de nature volontaire. La Chine, la Jordanie et bon nombre de pays africains ont souligné l'importance du renforcement des capacités. Concernant les aspects institutionnels, le Malawi s'est déclaré favorable, et l'UE s'est opposée, à ce que la CDB héberge l'ITDB proposée. Les Philippines, le Brésil et l'Argentine ont souligné la nécessité de clarifier davantage la structure de gouvernance et des mécanismes opérationnels de l'initiative. La Jordanie a souligné la pleine participation de toutes les parties et des communautés autochtones et locales.

Le délégué des Philippines a attiré l'attention sur le fait que les droits de propriété intellectuelle peuvent représenter des barrières au transfert de technologie. Appuyé par l'Éthiopie, il a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe prévoyant que l'ITDB doit créer un environnement favorable visant à éliminer les barrières techniques, législatives et administratives au transfert de technologie et à l'adaptation en matière de technologies, qui sont incompatibles avec le droit international.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.4) que la CdP invite les parties à envisager de soutenir la création d'une ITDB, l'expression "qui sera hébergé par le Secrétariat de la Convention" figurant entre crochets. Le GTEA recommande à la CdP de souligner que l'ITDB doit:

- être volontaire, figurant entre crochets;
- être conduite par la participation active et équilibrée des pays industrialisés et des pays en développement; et
- créer un environnement favorable visant à éliminer les barrières techniques, législatives et administratives au transfert de technologie et à l'adaptation en matière de technologies, compatible et en harmonie avec la Convention et d'autres engagements internationaux pertinents.

PIBSE: Les délégués ont discuté du document concernant une PIBSE (UNEP/CBD/WGRI/3/4) en séance plénière mercredi et d'un projet de recommandation (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.5) jeudi. Le projet de recommandation révisé a été accepté avec des amendements mineurs lors de la séance plénière du vendredi. Plusieurs pays ont demandé aux organisations de sciences environnementales et sociales et à la société civile invitées de contribuer à la préparation en vue de la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour établir une PIBSE, qui se tiendra en République de Corée en juin. L'UE a demandé la reconnaissance de l'engagement ministériel à négocier de l'opportunité d'établir une PIBSE.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.10) que la CdP considère les conclusions de la troisième, et finale, réunion intergouvernementale et multipartite spéciale sur une PIBSE, de même que le travail de l'OSASTT 14, en ce qui concerne les conséquences pour la mise en œuvre et l'organisation du travail de la Convention.

2011-2020 DÉCENNIE DES NATIONS UNIES SUR LA BIODIVERSITÉ: Les délégués ont analysé un projet de recommandation proposé par le Japon au nom du Bureau (UNEP/CBD/WGRI/3/CRP.11) jeudi. Notant l'absence d'un accord, le président a mis sur pied un groupe de contact restreint pour résoudre le problème. Le projet de recommandation a été adopté vendredi.

Vendredi, en séance plénière, le Malawi et l'UE ont félicité le Japon pour cette initiative.

Recommandation finale: Le GTEA recommande (UNEP/CBD/WGRI/3/L.2) que la CdP, entre autres, invite l'Assemblée générale des Nations unies à envisager de déclarer 2011-2020 la décennie des Nations Unies sur la biodiversité.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Le vendredi 28 mai, en plénière de clôture, les délégués ont adopté le rapport de la réunion (UNEP/CBD/WGRI/3/L.1) avec des modifications mineures. Le directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, a mis en exergue le potentiel de synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, et a souligné la nécessité de communiquer une histoire plus sophistiquée au sujet de l'objectif 2010, plutôt que simplement un "échec". Dans le cadre de la participation croissante des pays en développement aux réunions de la CDB, il a signalé l'abandon possible des 13 pour cent des frais généraux pour le soutien aux frais de voyage des délégués, sous réserve de l'évaluation des conséquences budgétaires pour le Secrétariat de la CDB. À la suite de quelques remarques finales par les délégués, le président Flasbarth a remercié les participants et le Secrétariat pour leur dur labeur et a proclamé les progrès "énormes" accomplis sur un nombre important de questions difficiles. Il a mis un terme à la réunion à 17h12.

BRÈVE ANALYSE DE LA GTEA 3

Si la planète terre donnait des bulletins de notes, l'espèce humaine aurait récemment obtenu un grand E pour avoir échoué dans l'atteinte de l'objectif de 2010 de réduire l'érosion globale de la biodiversité, à en croire la preuve présentée par la troisième Perspectives Mondiales en matière de Biodiversité (PMB 3). La Perspective, qui a examiné les progrès de la mise en application de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a porté le blâme de l'échec sur la dimension insatisfaisante des mesures prises en matière de biodiversité, telle que reflétée par la faible priorité qui leur a été accordée et par l'insuffisance de leur intégration dans les politiques, stratégies et programmes. Ce grand verdict a inculqué une atmosphère d'urgence et de responsabilité à la troisième réunion du Groupe de Travail spécial à composition non limité sur l'Examen de l'Application de la Convention (GTEA 3). Le directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, a noté avec optimisme qu'en dépit du fait que l'objectif de 2010 en matière de biodiversité n'a pas été atteint, les "gens partout, tous les jours, travaillent fort" pour renverser la perte de la biodiversité. Dans ce contexte, la GTEA 3 a été chargée de la tâche d'évaluer comment un tel travail peut être mieux traduit en une mise en œuvre efficace de la CDB.

Cette analyse se concentre sur la contribution du GTEA au Plan stratégique, en parallèle avec la mise en application de la Stratégie de mobilisation des ressources relevant de la CDB. En particulier, elle considère les discussions du groupe de travail sur l'équilibre délicat entre la nécessité de fixer des objectifs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, adoptés à Temps (SMART) et ambitieux, d'une part, et d'autre part, d'associer une telle ambition avec le financement requis par les pays en développement. La conclusion évalue la contribution du groupe de travail à l'arrangement global qui doit être adopté à Nagoya pour faire avancer le régime de la biodiversité et pour obtenir une meilleure note lors du prochain bulletin de la biodiversité. L'échec en 2020 n'est tout simplement pas une option.

INTELLIGENTS ET AMBITIEUX: FIXER LES BUTS ET OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE

Une des tâches principales de la GTEA 3 était de réviser et mettre à jour le Plan stratégique en raffinant la formule de communication quant aux buts, aux objectifs, et à la mission en des termes brefs mais détaillés, précis mais flexibles, ambitieux mais réalistes, et robustes mais marquants. Cet ensemble laborieux de demandes a vu un groupe de contact lutter avec les projets de dispositions, évaluant le poids et les nuances de chaque mot, tout en tâchant d'articuler un Plan stratégique capable d'inspirer des actions d'urgence pour ralentir le taux dévastateur d'érosion de la biodiversité au niveau globale.

Étant donné que la GTEA 3 suivait immédiatement l'OSASTT 14, les recommandations scientifiques et techniques de cette dernière devaient en théorie informer et faciliter le processus d'établissement des nouveaux objectifs. Dans la pratique, les discussions du GTEA au sujet du Plan stratégique se sont fréquemment égarées au-delà du domaine de la politique et de la mise en œuvre dans le territoire technique de la science. Les délégués ont, au commencement, semblé manquer de confiance envers l'aspect scientifique et technique des conclusions de l'OSASTT, peut-être reflétant des critiques antérieures à savoir que l'OSASTT a eu une teneur trop politique et insuffisamment scientifique. Suite à une demande explicite du président aux délégués de centrer la discussion au niveau de la politique et de la mise en œuvre, les discussions ont suivi leur cours de façon plus fluide.

Mais même lorsque les recommandations de l'OSASTT étaient considérées et reflétées dans le travail du GTEA, le manque de données scientifiques de référence sur la biodiversité dans plusieurs pays a compliqué la tâche de fixer des objectifs. En outre, comme certains délégués l'ont argumenté, la faisabilité des objectifs et des buts de la CDB est dépendante de la volonté politique, de l'appui financier et, plus fondamentalement, de la réponse des écosystèmes et des espèces aux mesures utilisées. Certains se sont désespérés devant le fait que la CDB risquait de "provoquer elle-même son échec" en énonçant l'ambition d'enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2020, arguant du fait que 2050 serait un échéancier plus réaliste. D'autres ont exercé des pressions pour l'adoption d'objectifs et d'une chronologie plus agressifs, notant la nécessité de mesures d'urgence et des graves conséquences écologiques et économiques de la complaisance. Le Plan stratégique révisé comprend une référence crochétée à une multiplication par 50 du financement afin d'atteindre les objectifs de biodiversité proposés pour 2020. La polémique sur ce point et d'autres détails n'a pas pu être résolue, et à la dernière minute, le Plan stratégique entier a été crochété pour sa soumission à la CdP 10.

RELEVER LE DÉFI: ASSURER UN FINANCEMENT SUFFISANT ET PRÉVISIBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les désaccords principaux au niveau du Plan stratégique pourraient être résolus rapidement une fois qu'un consensus est atteint sur la façon de financer sa mise en œuvre. Pour cette raison, les conclusions du groupe de travail sur la Stratégie de

mobilisation des ressources sont cruciales pour les prochaines négociations de la CDB à Nagoya. Tandis qu'il y a eu un accord sur les "activités et initiatives concrètes", le consensus faisait défaut en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs pour atteindre les objectifs stratégiques contenus dans cette Stratégie et pour suivre sa mise en œuvre. Un des indicateurs les plus controversés était une proposition de doubler, au moins, le flux financier international annuel vers les pays en développement d'ici 2020, qui a été placé entre crochets et qui est de ce fait resté sur la table. Tandis que la plupart des pays industrialisés n'étaient pas préparés à se compromettre sur des quantités spécifiques concernant ces indicateurs, les pays en développement ont attaché une importance symbolique à obtenir des chiffres concrets.

Une autre question sensible a été celle de l'utilisation de nouveaux mécanismes financiers innovateurs, tels que l'imposition des activités nuisibles à la biodiversité, qui irait au-delà de l'aide publique au développement et mobiliserait les ressources du secteur privé. Un mécanisme international fondé sur de telles sources innovatrices pourrait augmenter le niveau de financement de la biodiversité par le secteur privé et officiellement reconnaître les contributions des pays en développement au financement de la biodiversité. Toutefois, les mécanismes innovateurs pourraient potentiellement créer certains engagements de financement ou des coûts de mise en œuvre dans les pays en développement également, par exemple, par l'adoption de mesures de mise en application du principe du "pollueur payeur" (par exemple, les compensations sur la biodiversité) ou le principe du "bénéficiaire payeur" (par exemple, les paiements pour les services écosystémiques).

Si l'on considère la nouveauté des options politiques proposées et l'approche caractérisée par la prudence adoptée par la plupart des pays en développement, la GTEA 3 a réussi à surmonter la résistance à initier un "débat global" sur de telles options qui continueront à occuper l'ordre du jour futur de la CDB. Les délégués ayant convenu que les mécanismes innovateurs, s'ils sont établis, complèteront le mécanisme financier de la Convention, le confort lors de l'exploration des options a pu être effectivement augmenté.

Avec l'attribution de 1,2 milliard de \$ US pour la biodiversité dans le cadre de la cinquième reconstitution du fonds d'affectation spéciale du FEM (2010-2014), l'examen des directives au mécanisme financier a été considéré comme un thème principal de la Stratégie de mobilisation des ressources. L'aspect le plus controversé était de savoir si le GTEA devait recommander que la CdP 10 développe un ensemble d'objectifs et d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre des orientations au mécanisme financier, à savoir le FEM. L'Union européenne a argué du fait que la CdP n'a aucun mandat pour fixer de tels objectifs et indicateurs pour le FEM, et devrait seulement fournir des conseils sur les priorités du programme fondées sur le Plan stratégique. Les parties ont donc décidé de ne pas recommander que la CdP 10 fixe de tels objectifs et indicateurs spécifiques. Cependant, la recommandation acceptée prévoit que la GTEA

4 examinera les directives au FEM, et que la CdP 11 décidera suivant les conclusions d'une telle revue. Cet agenda et les activités qui y sont associées fourniront aux parties une occasion de réévaluer la nécessité de développer des objectifs et des indicateurs pour mesurer la performance du financement du FEM en matière de biodiversité pour la période 2015-2018.

LA POLITIQUE NORD-SUD À LA CROISÉE DES CHEMINS: UN ARRANGEMENT GLOBAL POUR LA CDP 10

Le travail de la GTEA 3 est décisif étant donné la nécessité d'aller au-delà de l'échec de l'atteinte de l'objectif de 2010 en matière de biodiversité et de reformer le cadre de la gouvernance internationale de la biodiversité en vertu de la CDB afin enrayer la perte de la biodiversité. Un élément fondamental d'un tel cadre est le Plan stratégique révisé pour la période 2011-2010. Même si le financement demeure un défi important, la grande majorité des délégués a cru que le message de la GTEA 3 n'était pas celui d'un échec. Les parties ont atteint le consensus sur la plupart des aspects substantiels du Plan stratégique et de la Stratégie de mobilisation des ressources. Maintenant le défi est de s'entendre sur les moyens pour atteindre les buts et les objectifs, et sur l'importance des ressources humaines, techniques, technologiques et financières exigées.

Regardant vers l'avenir, Nagoya fournira une occasion de donner au défi multidimensionnel de la gouvernance de la biodiversité la réponse politique dont il a besoin. Une telle réponse apparaît à la portée, mais repose toujours sur un terrain glissant. Le groupe africain a décrit le Plan stratégique comme une "tour d'ivoire", et d'autres questionnaient le manque de ressources disponibles pour sa mise en œuvre.

Dans ses remarques finales, le président Flasbarth a souligné que de tels crochets ont pour objectif de rappeler aux délégués à la CdP 10 qu'ils doivent continuer les négociations sur les liens entre le niveau d'ambition exigé par les buts et les objectifs du Plan stratégique et les autres éléments clés du cadre global de la gouvernance de la biodiversité au-delà de 2010. Comme l'a exprimé de façon incontestablement claire la grande majorité des pays en développement, l'adoption d'un protocole d'APA, le Plan stratégique pour la période au-delà de 2010 et la Stratégie de mobilisation des ressources de la Convention sont les éléments essentiels d'un "arrangement global" pour la CdP 10.

RÉUNIONS À VENIR

SEMAINE VERTE 2010: BIODIVERSITÉ - NOTRE BOUÉE DE SAUVETAGE: Cette conférence se tiendra du 1^{er} au 4 juin 2010, à Bruxelles, en Belgique. Elle abordera l'état de la biodiversité et de la nature en Europe et dans le monde, les avantages qu'elles entraînent, les pressions actuelles, et les solutions possibles au taux actuel d'érosion de la biodiversité. Pour plus de précisions, contacter: Isabelle Michiels, Commission européenne; tél: +32-02-299-6873; fax: +32-02-298-6327; courriel: env-gw2009@ec.europa.eu; Internet: <http://ec.europa.eu/greenweek>

QUATRIÈME CONFÉRENCE AUTOCHTONE INTERNATIONALE SUR LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES:

Cette conférence se tiendra du 6 au 9 juin 2010, à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Elle est organisée par le Centre Maori d'excellence en recherche de la Nouvelle-Zélande. Pour plus de précisions, contacter: tél: +64-9-373-7599 84220 extérieurs; fax: +64-9-373-7928; courriel: enquiries@traditionalknowledge2010.ac.nz; Internet: <http://www.traditionalknowledge2010.ac.nz/>

PIBSE III: La troisième réunion de la Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PIBSE III) se tiendra du 7 au 11 juin 2010 à Busan, en République de Corée. Elle finalisera l'examen de la question de savoir s'il faut établir une Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques. Pour plus de précisions, contacter: Bureau de la PIBSE, PNUE; tél: +254-20-762-5135; fax: +254-20-762-3926; courriel: ipbes.unep@unep.org; Internet: <http://ipbes.net/>

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE: Cette conférence se tiendra du 8 au 10 juin 2010, à Montréal, au Canada. Elle est coorganisée par le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO, en collaboration avec le PNUE et l'Université de Montréal. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CDB; tél: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; courriel: secretariat@cbd.int; Internet: <http://www.cbd.int/meetings/icbcd/>

QUATRIÈME CONGRÈS MONDIAL DES JARDINS BOTANIQUES: Ce congrès se tiendra du 13 au 18 juin 2010, à Dublin, en Irlande. Il est organisé par le Botanic Gardens Conservation International et ses organisations partenaires de réseau représentant les jardins botaniques du monde entier. Pour plus de précisions, contacter: le Secrétariat; tél: +44-20-8332-5953; fax: +44-20-8332-5956; courriel: info@bgci.org; Internet: <http://www.4gbgc.com/>

TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DES AMIS DES COPRÉSIDENTS SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION: La troisième réunion du groupe des amis des coprésidents se tiendra du 15 au 19 juin 2010, à Kuala Lumpur, en Malaisie. La réunion, organisée par le Secrétariat de la CDB dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, visera à finaliser les négociations portant sur un protocole additionnel relatif à la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CDB; tél: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; courriel: secretariat@cbd.int; Internet: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=BSGFLR-03>

GROUPE D'EXPERTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA CONVENTION DE BERNE: Cette réunion se tiendra du 21 au 23 juin 2010, à Reykjavik, en Islande. Elle est organisée par le Secrétariat de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Pour plus de précisions, contacter: Secrétaire de la Convention

de Berne; tél: +33-3-9021-5151; courriel: ivana.dalessandro@coe.int; Internet: <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/Bern/News/Iceland2010x.asp>

CIPB 62: La réunion de cette année de la Commission Internationale de la Pêche à la Baleine (CIPB) se tiendra du 21 au 25 juin 2010 à Agadir, au Maroc. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CIPB, tél: +44-1223-233-971; fax: +44-1223-232-876; courriel: secretariat@iwcoffice.org; Internet: <http://iwcoffice.org/meetings/meeting2010.htm>

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CEM 16: La 16e réunion du Conseil scientifique à la Convention sur les Espèces Migratrices (CEM) se tiendra du 28 au 30 juin 2010, à Bonn, Allemagne. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CEM; tél: +49-228-815-2426; fax: +49-228-815-2449; courriel: secretariat@cms.int; Internet: http://www.cms.int/bodies/ScC/16th_ScC_documents_overview.htm

SESSION DU CONSEIL DU FEM: Cette réunion se tiendra du 29 juin au 1er juillet 2010, à Washington DC, aux Etats-Unis. Elle développera, adoptera et évaluera les programmes du FEM. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat du FEM; tél: +1-202-473-0508; fax: +1-202-522-3240/3245; courriel: secretariat@thegef.org; Internet: http://www.thegef.org/gef/council_meetings/1

DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORME FUTURE DE LA CEM: Cette réunion se tiendra du 1er au 2 juillet 2010, à Bonn, en Allemagne. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CEM; tél: +49-228-815-2426; fax: +49-228-815-2449; courriel: secretariat@cms.int; Internet: http://www.cms.int/bodies/future_shape/future_shape_mainpag

APA 9 DE REPRISE: La session de reprise de la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de la CDB se tiendra à Montréal, au Canada, du 10 au 16 juillet 2010. Elle vise à finaliser le travail sur un régime international d'APA, sur la base d'un projet de protocole proposé par les coprésidents, qui sera soumis à la CdP 10 de la CDB, pour examen et adoption. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CDB; tél: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; courriel: secretariat@cbd.int; Internet: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=APAWG-09-2ND>

MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES: La troisième session du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones se tiendra du 12 au 16 juillet 2010, à Genève, en Suisse. Pour plus de précisions, contacter: Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme; tél: +41-22-928-9676; fax: +41-22-928-9066; courriel: expertmechanism@ohchr.org; Internet: <http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/ExpertMechanism/index.htm>

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES TRANSFRONTALIÈRES: Cette conférence, coorganisée par l'OIBT, la CDB, l'UICN et le gouvernement de l'Équateur, se tiendra à Quito, en Équateur, du 21 au 24 juillet 2010. Son objectif est d'examiner le statut et les

méthodes de pointe en matière de conservation, de gestion et de financement de la biodiversité dans les zones de conservation transfrontalières tropicales. Ses résultats, conclusions et recommandations seront transmis à la CdP 10 de la CDB. Pour plus de précisions, contacter: Hwan Ok Ma; tél: +81-45-223-1110; fax: +81-45-223-1111; courriel: rfm@itto.int; Internet: http://www.itto.int/en/workshop_detail/id=2245

ECOHEALTH 2010: La troisième conférence bisannuelle de l'Association internationale pour l'écologie et la santé aura lieu à Londres, au Royaume-Uni, du 18 au 20 août 2010. Elle rassemblera des établissements scolaires, les organes gouvernementaux et les groupes de la société civile pour discuter conjointement des défis majeurs auxquels font face l'être humain, la faune et les écosystèmes internationalement, en 2010 et dans le futur. Pour plus de précisions, contacter: courriel: Ecohealth2010@profileproductions.co.uk; Internet: <http://www.ecohealth2010.org/>

ATELIER SUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE, LA DÉCENTRALISATION ET LA REDD EN AMÉRIQUE LATINE: Cet atelier se tiendra du 31 août au 3 septembre 2010, à Oaxaca, au Mexique. Il est organisé par le Centre de recherche international en foresterie (CIFOR) et le forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), avec un certain nombre de collaborateurs gouvernementaux. On s'attend à ce que les conclusions soient transmises à la FNUF 9. Pour plus de précisions, contacter CIFOR: tél: +62-251-8622-622; fax: +62-251-8622-100; courriel: cifor@cgiar.org; internet: <http://www.cifor.cgiar.org/Events/CIFOR/decentralisation-redd.htm>

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU FNUF SUR LE FINANCEMENT DES FORÊTS: Ce groupe se réunira du 13 au 17 septembre 2010, à Nairobi, au Kenya. Ce sera le premier Groupe spécial d'experts intergouvernemental à composition non limitée sur le financement de la gestion durable des forêts, en tant qu'élément du Plan stratégique du FNUF sur le financement des forêts. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat du FNUF; tél: +1-212-963-3401; fax: +1-917-367-3186; courriel: unff@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/forests/>

ÉVÉNEMENT DE HAUT NIVEAU SUR LA BIODIVERSITÉ: Le 22 septembre 2010, la veille d'ouvrir la discussion générale de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, un événement de haut niveau est programmé pour marquer l'année internationale de la biodiversité. En parallèle à cet événement, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, du 20 au 22 septembre 2010, une réunion plénière de haut niveau sur l'accélération des progrès dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015. Pour plus de précisions, consulter: <http://www.un.org/millenniumgoals/calendar.shtml>; <http://www.cbd.int/doc/press/2010/pr-2010-04-16-unga-en.pdf>

COFO 20: La vingtième session du Comité de la FAO de la Foresterie (COFO) se tiendra du 4 au 8 octobre 2010, au siège de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), à Rome, en Italie. Pour plus de précisions,

contacter: Service de foresterie de la FAO; tél: +39-06-5705-3925; fax: +39-06-5705-3152; courriel: COFO2010@fao.org; Internet: <http://www.fao.org/forestry/57758/en/>

SÉCURITÉ BIOLOGIQUE CdP/RdP 5: La cinquième réunion des parties au Protocole de Cartagena relatif à la Biosécurité se tiendra du 11 au 15 octobre 2010, à Nagoya, au Japon. On s'attend à ce que la réunion adopte des règles et des procédures sur la responsabilité et la réparation dans le cadre de l'article 27 du Protocole. Pour plus de précisions, contacter: le Secrétariat de la CDB; tél: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; courriel: secretariat@cbd.int; Internet: <http://www.cbd.int/mop5/>

CdP 10 DE LA CDB: La dixième conférence des parties à la CDB aura lieu du 18 au 29 octobre 2010, à Nagoya, au Japon. La CdP 10 prévoit: d'évaluer l'objectif de 2010 de réduire de manière significative le taux d'érosion de la biodiversité; d'adopter un protocole relatif à l'APA et un Plan stratégique révisé pour la Convention; et de célébrer l'année internationale de la biodiversité 2010. Pour plus de précisions, contacter: Secrétariat de la CDB; tél: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; courriel: secretariat@cbd.int; Internet: <http://www.cbd.int/cop10/>

GLOSSAIRE

APA	Accès et Partage des Avantages
AHTEG	Groupe spécial d'experts techniques
BTI	Initiative des technologies pour la biodiversité
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
PMB	Perspectives Mondiales en matière de Biodiversité
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
PIBSE	Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques
UICN	Union mondiale pour la Nature
PTPA	Programme de Travail Pluriannuel
SPANB	Stratégies et Plans d'Action Nationaux relatifs à la Biodiversité
OSASTT	Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques
TEEB	L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité
PNUE	Programme des Nations Unies sur l'Environnement
GTEA	Groupe de Travail spécial à composition non limitée sur l'Examen de l'Application de la Convention